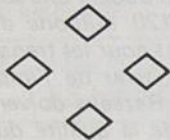




SOMMAIRE

- Le Mot du Maire p. 1 et 19
- Vie Municipale p. 2 à 5
- Actualité p. 6 et 7
- Le Courrier des Associations . . . p. 8 à 16
- Libre Expression p. 17 à 20



LE MOT DU MAIRE *La Grande Traversée*

La traversée de la Loire en aval de l'agglomération a toujours pris, pour la Municipalité de REZÉ, le premier rang des priorités et il lui a toujours paru évident que cet élément essentiel de l'aménagement de l'agglomération devait être financé de la même façon que les autres équipements de communication d'une importance comparable.

On se souvient que la Ville de REZÉ a été la seule, au début, à soutenir cette thèse. Aujourd'hui où les nuages de la discorde semblent devoir s'estomper, on doit mesurer toute la ténacité qu'il a fallu déployer pour que la traversée de Cheviré devienne une perspective prometteuse.

Il n'y a pas si longtemps, la Ville de NANTES, préoccupée à la fois par la charge financière que représentait la réalisation d'un tel ouvrage et par le nombre de projets intra-muros que Cheviré aurait financièrement évincés, s'était montrée sensible à l'argument du péage que l'Etat obnubilé par la modicité de ses « enveloppes » avait prudemment avancé. Je m'étais aussitôt élevé contre cette hérésie qui aurait consisté à construire un pont dont la fréquentation aurait été découragée.

Et puis, ayons le courage de le dire : à des ouvrages publics, il faut des financements publics. C'est là un principe de philosophie politique dont l'abandon marque une sorte de déliquescence du Pouvoir.

Inlassablement, je me suis battu, tant au Conseil Général, où pourtant la Gauche était faiblement représentée, qu'au Syndicat Intercommunal de Voirie Rapide où je

ne comptais guère au début, sur le sujet, qu'une paire de solides amis, pour à la fois détruire cette illusion de la « douceur » du financement par péage et faire admettre l'urgence de la traversée de Cheviré.

Avant les élections municipales, j'avais obtenu la victoire contre le péage, du moins dans les instances où j'avais voix au chapitre. Le bouleversement de la représentation politique de l'agglomération nantaise m'a aidé à obtenir le reste.

Les nouveaux élus nantais, considérant à juste titre que l'amélioration de la circulation passe par le contournement prioritaire de l'agglomération, ont replacé la traversée de Cheviré au premier rang des urgences et, même si certaines réticences sont exprimées ici et là, ce point de vue est maintenant partagé par l'ensemble des municipalités de l'agglomération. La seconde victoire est donc maintenant à portée de la main.

Certes, la Chambre de Commerce affirmant, comme REZE, l'urgence du franchissement à Cheviré, restait fidèle au péage. Elle a lancé à ce sujet une consultation près des commerçants de la région nantaise sur la base d'une étude sans doute un peu légère. La présentation - un péage ou le pont est repoussé aux calendes - est certes critiquable mais, l'affirmation de l'urgence mérite au moins d'être retenue. L'hérésie du péage peut être facilement démontrée et ce financement pourrait bien être rejeté comme un pis-aller devenu inutile.

Restent à convaincre les services de l'Etat qui devraient, s'agissant de la traversée d'un fleuve, prendre la

Les Transports en Commun, un problème qui concerne les rezéens

La presse se fait l'écho régulièrement des améliorations qui sont apportées dans l'Agglomération nantaise au fonctionnement des transports en commun. Ces améliorations étaient d'autant plus nécessaires que l'ancienne société gérante (C.N.T.C.) avait laissé dans un triste état ce service public que sont les transports en commun : des bus archaïques, aucune étude sérieuse d'amélioration des lignes, un personnel sous payé qui n'avait plus confiance dans son entreprise, une absence totale de concertation avec les collectivités locales.

Au 1er Janvier 1976, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Nantaise est devenu responsable du service public, mais malheureusement, la majorité des municipalités en place à cette époque, sauf REZÉ et INDRE, avait décidé de confier à une société privée (La Société de Transports de l'Agglomération Nantaise, S.T.A.N.) la gestion de l'entreprise.

Il est vrai qu'en moins de deux ans, un certain nombre d'améliorations ont été réalisées, mais ces améliorations sont dues à l'effort qui a été fait par les collectivités locales pour renouveler le matériel, pour créer des couloirs réservés aux bus, pour étudier et mettre en place de nouvelles lignes, pour offrir à certains usagers (les anciens et les chômeurs) la gratuité du service.

En Mars 1977, un certain nombre de Communes ont vu leurs Conseils Municipaux se modifier. Les objectifs des nouvelles équipes en place devenant totalement différents, le bureau syndical a choisi d'autres options, cela était d'autant plus nécessaire que le contrat avec la S.T.A.N. qui se terminera fin 1978, doit être dénoncé en Juin 1978.

QUEL MODE JURIDIQUE CHOISIR ?

Un certain nombre de municipalités et, surtout celles dirigées par des équipes de Gauche, veulent que les Collectivités Locales prennent en main directement la gestion des transports, c'est-à-dire qu'elles puissent disposer d'un outil leur permettant d'avoir la responsabilité directe du service. Il est évident que si l'on continue à confier à une société privée la gestion des transports publics, le Syndicat Intercommunal ne pourra que définir la politique générale des transports en commun, mais ne pourra pas contrôler directement la gestion.

Trois autres solutions s'offraient donc aux élus locaux :

1- La Régie 1930. Cette régie n'a pas la personnalité morale, les 2/3 des administrateurs sont nommés ou leur nomination est approuvée par le Préfet. Le personnel perd ses avantages acquis et devient un personnel communal. Les fonds de cette régie sont déposés à la Trésorerie Générale.

2- La Régie 1959 qui dispose de la personnalité morale, mais là aussi, les 2/3 des administrateurs sont nommés ou leur nomination est approuvée par le Préfet. Le Directeur de la Régie est nommé par le Préfet. Le personnel garde ses avantages acquis en conservant la convention collective nationale des personnels des transports. Les fonds sont déposés à la Trésorerie Générale.

Dans les deux cas, et dans le cadre actuel et le contexte politique présent, la Régie revient à confier au Préfet la gestion d'un service public qui regarde directement les collectivités locales. Des municipalités, conscientes de leur responsabilité et luttant contre la tutelle abusive, ne peuvent l'accepter.

Aussi, un certain nombre de municipalités se sont orientées vers la création d'une Société d'Economie Mixte sans capitaux privés où la majorité des actions sera détenue par les collectivités locales, où la majorité des administrateurs sera composée par des élus, le personnel, dans ce cas là, conservant ses avantages acquis par la Convention Collective Nationale et le contrôle de la Gestion se faisant par un Commissaire aux comptes, expert comptable privé, un Commissaire aux comptes public, nommé par le Trésorier Payeur Général et un Commissaire du Gouvernement, le Préfet ou son représentant.

Ainsi, par le biais de ces Sociétés d'Economie Mixte, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de l'Agglomération Nantaise mettrait en place un outil lui permettant la gestion directe dans ce service essentiel.

LES DIFFICULTÉS QUI NOUS ATTENDENT

Les difficultés sont de plusieurs ordres :

- 1- Faire des transports en commun l'objectif prioritaire des collectivités en offrant des bus confortables, dont la fréquence de passage sera considérablement augmentée.
- 2- Pour pouvoir améliorer la fréquence, il faut que les problèmes de voirie et d'itinéraire soient considérablement modifiés dans l'agglomération nantaise par la mise en place de nouvelles voies réservées aux bus, par la construction de nouveaux ponts pour les Communes du SUD LOIRE, principalement, le Pont de CHEVIRÉ et le Pont sur la SEVRE, par le doublement de voirie existante, par la création d'un parking pour les véhicules individuels et par la mise en place d'un vaste plateau piétonnier au centre de la Ville de Nantes.
- 3- Persévérer dans l'amélioration : la nouvelle politique mise en place par les collectivités locales de l'agglomération nantaise a été définie dans le cadre d'un contrat de développement passé

avec l'Administration, ce contrat, qui durera 5 ans permet aux Collectivités locales de percevoir une subvention relativement importante et forfaitaire. Pour aider à cet effort, la subvention totale devrait atteindre 23 millions de francs pour les premières années du plan, c'est-à-dire jusqu'au 31 Décembre 1979 et 17 millions de francs en 1980-1981.

En fait, compte tenu des investissements déjà faits et programmés, l'État ne rembourse qu'une partie de la T.V.A. qu'il a perçue. Cette subvention n'est qu'un prêt pour un rendu.

Toutefois, ce contrat de développement a obligé les responsables à faire un programme définissant concrètement la politique des Transports en Commun et précisant quelles seraient les améliorations apportées en 5 ans : en ce qui concerne le réseau d'autobus, le plan de circulation, les études pour la construction de dépôt.

La Ville de REZÉ qui est représentée au sein du Syndicat par Jacques FLOCH, Maire-Adjoint, Serge CONCHAUDRON, Adjoint à l'urbanisme et Jean-Pierre BRÉMONT, Conseiller Municipal, a étudié de très près tant la définition d'un nouveau mode juridique d'exploitation que le contrat de développement et le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 Décembre s'est prononcé pour la non reconduction du contrat passé avec la S.T.A.N. et pour la création d'une Société d'Economie Mixte sans capitaux privés et sans sous-traitance, cette formule d'exploitation étant celle se rapprochant le plus d'une gestion publique et démocratique mais, il faut savoir que les transports en commun ne sont pas gratuits pour une ville comme la nôtre.

En effet, en 1978, la Ville de REZÉ devra inscrire à son budget une somme de 1 200 000 F. (120 millions d'anciens francs) uniquement pour les transports en commun. Compte tenu de l'importance de la somme, les Rezéens doivent justement s'inquiéter de la qualité du service rendu.

Ils devront faire part aux délégués de la Ville de REZÉ de leurs observations, de leurs propositions, de leurs critiques.

Ce n'est qu'avec la participation des citoyens, utilisateurs des transports en commun, que ceux-ci peuvent être efficacement améliorés.

Jacques FLOCH
Maire-Adjoint
Secrétaire Général du Syndicat
Intercommunal des Transports Publics

UN NOUVEAU THÉÂTRE

Après plusieurs années de travaux, le Théâtre Municipal est complètement rénové. Cette salle a été construite sous la municipalité BENEZET en 1950 au lendemain de la guerre. Après une activité importante, due notamment à la présence de la compagnie Pierre PEAN, cette salle n'était plus régulièrement utilisée. Alors, le Centre Culturel Populaire, puis à partir de 1973 l'Office Municipal de la Culture, ont redoublé d'efforts pour donner à cet équipement un second souffle. A l'invitation de l'Office Municipal de la Culture, la Municipalité a adopté en 1975 un projet de rénovation du Théâtre.

UN CHAUFFAGE ADAPTÉ

La première tranche de travaux a permis une réfection complète des installations électriques et le passage du réseau en 220 v. Au cours de l'été et de l'automne 1977, la régie « lumière et son » a été installée dans une cabine placée au dessus du balcon, avec la mise en place d'un jeu d'orgues de 60 gradateurs de 2,5 km. et de 3 rampes de projecteurs. Dans le même temps, le chauffage a été complètement repris. L'atmosphère glaciale de la salle n'est plus qu'un mauvais souvenir.

UN DÉCOR SOBRE ET MODERNE

Lors des derniers 6 mois, nous avons entrepris d'améliorer le confort des spectateurs en aménageant la salle et en remplaçant les fauteuils. De ce fait, la capacité de la salle a été réduite de 650 places à 523. Pour votre confort, nous l'avons équipée d'une sonorisation adaptée et nous avons changé le rideau de scène et les pendrillons. Nous osons espérer que vous vous sentirez à l'aise dans cette nouvelle ambiance.

UNE INNOVATION : POUR LES HANDICAPÉS

En supprimant deux rangées de fauteuils dans le fond de la salle, nous avons pensé à nos concitoyens handicapés physiques. Une plate-forme peut recevoir les fauteuils roulants avec accès de la rue par plan incliné. Cette innovation, unique dans toute la région, permet aux handicapés physiques de s'intégrer à la communauté des gens valides.

UNE SALLE DE SPECTACLES DE PREMIER PLAN

La fosse d'orchestre est recouverte d'un proscenium amovible qui permet 3 utilisations : scène complète, situation précédente avec fosse, uniquement scène devant le rideau de fer. Une passerelle lumière, à l'aplomb des premiers fauteuils, vient compléter les rampes de projecteurs existants. Une pensée pour les artistes : les loges ont été modernisées et chauffées.

SANS TRAVAUX EXCESSIFS

Certes, d'autres améliorations auraient pu être apportées : élargissement du cadre de scène, abaissement de la scène, ... mais alors les problèmes techniques devenaient plus délicats et entraîneraient des frais importants. Nous avons remis cette salle au goût du jour, sans la transformer radicalement mais avec la volonté de la mettre au même niveau que les salles nantaises. Il en a coûté 1 530 000 F. aux rezéens. La Caisse Rurale de Crédit Mutuel nous a prêté 1 000 000 F. pour cette réalisation.

MISE A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS LOCALES

A REZÉ, la vie associative est intense. La Municipalité soutient toutes les associations locales par des subventions mais surtout par des prêts de matériel ou de locaux. A vous, les responsables d'associations, nous offrons la possibilité d'utiliser cet équipement de premier ordre. Nous confions à l'Office Municipal de la Culture où sont représentées la majorité des associations concernées, le soin de coordonner l'ensemble des manifestations culturelles. Avons, de faire vivre cette salle.

UN EFFORT DE DIFFUSION

Diversifier les spectacles. Présenter toutes les formes d'expression. Le débat sur la fréquence et la nature des présentations doit se développer au sein de l'Office Municipal de la Culture.

Signalons toutefois que nous sommes soumis aux lois du marché, à un système soit-disant libéral où l'artiste se vend selon la loi de l'offre et de la demande. Les cachets demandés dépassent fréquemment les 10 000 F. Nous ne pouvons plus suivre cette courbe fortement inflationniste.

AUCUNE AIDE DE L'ÉTAT, NI DE LA MAISON DE LA CULTURE

Le budget voté récemment par nos députés est si faible que la quasi-totalité des crédits affectés à la diffusion est réservée à Paris et aux métropoles régionales. Regrettons que la Maison de la Culture de Nantes et de Loire-Atlantique participe à ce mouvement. Malgré une subvention du Conseil Général pour une décentralisation sur tout le département, la Maison de la Culture refuse toute subvention dans les communes de banlieue. Ce choix, accompagné d'un refus de la Maison de la Culture d'élargir son Assemblée Générale illustre bien une politique culturelle de classe que nous dénonçons.

UNE AUTRE POLITIQUE CULTURELLE

Nous l'appelons de tous nos vœux. Une progression sensible des moyens fi-

nanciers allée à une volonté de décentralisation doit permettre d'amener un nouveau public vers les salles de spectacles. Quand les travailleurs auront le temps et l'esprit disponibles, il leur sera alors possible de prendre en main leurs loisirs.

Je vous ai parlé des obstacles à la diffusion du patrimoine culturel. J'ajouterais que ce n'est pas pour moi le plus important. Donner la possibilité de créer, de s'exprimer a une toute autre valeur.

LA DIFFUSION VA DE PAIR AVEC LES ACTIVITÉS D'EXPRESSION

Les concerts réunissent à REZÉ un public que nous n'avons pas il y a quelques années, et ce, grâce au développement de l'École de Musique. La danse trouve un écho favorable à REZÉ car elle est pratiquée dans plusieurs associations rezéennes. L'essentiel est de former de bons amateurs, de développer la sensibilité, le goût par la pratique d'une activité.

AU DELA D'UNE CULTURE BOURGEOISE

Nous éprouvons quelques difficultés avec le Théâtre proprement dit. Ce phénomène est général et dépasse notre commune. Il nous faut renverser cette tendance.

Le théâtre n'est pas réservé aux intellectuels. C'est avant tout un moyen d'expression qui doit être à la portée du plus grand nombre. Le théâtre amateur doit trouver sa place dans tous les domaines de l'activité sociale : école, entreprise, associations, syndicats, M.J.C., quartiers, ... Le développement de la pratique théâtrale dès le plus jeune âge doit être favorisé et repensé dans une optique qui ne soit pas uniquement littéraire mais théâtrale. Le théâtre amateur doit aller de pair avec les troupes professionnelles.

Pas de professionnalisme de haut niveau sans une base nombreuse de pratiquants, pas de théâtre amateur foisonnant et de qualité sans un théâtre professionnel présent dans la région. Nous ne pouvons que constater la quasi-vide de la métropole nantaise en ce domaine.

C'est un travail de longue haleine que nous entreprenons. Notre désir est de donner aux rezéens la possibilité de pratiquer les loisirs de son choix.

J'ai limité, aujourd'hui mon propos aux activités liées à une salle de spectacles. Les prochains articles évoqueront des activités tout aussi essentielles à l'épanouissement de l'homme : photo, poterie, bricolage, lecture... N'hésitez pas à me faire part de vos suggestions et réflexions.

L'Adjoint aux Affaires Culturelles,

G. RETIERE

vie municipale... vie municipale...

Pour l'École des Besoins à Satisfaire

Comme elle s'y était engagée lors de la campagne électorale, la Municipalité met au point actuellement un plan pluri-annuel d'équipements dans les divers secteurs de l'activité municipale. C'est notamment le cas dans le domaine scolaire et la commission extra-municipale de l'Enseignement (où se retrouvent élus, enseignants, parents d'élèves et toutes personnes intéressées à la vie scolaire d'une façon générale) a récemment établi un inventaire des besoins.

ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES

Après l'ouverture de l'école du Port au Blé (prévue pour septembre 1978), la capacité d'accueil des établissements scolaires doit être suffisante à court et moyen terme dans ce secteur d'enseignement.

Il conviendra cependant de suivre l'évolution des effectifs dans les quartiers où subsistent des zones constructibles (quartier Ouche Dinier / Blordière notamment).

Par ailleurs, la nécessité de disposer de classes «ateliers» ou «audio-visuel», une éventuelle baisse des effectifs par classe, l'utilisation extra-scolaire de certaines salles, constituent autant de données qui doivent nous garder de tout optimisme excessif quant au nombre de locaux réellement disponibles.

Malgré tout, l'effort essentiel devra porter sur les améliorations et aménagements souhaitables dans les groupes scolaires existants :

- aménagement des cours : il s'agira de repenser complètement l'organisation spatiale et les équipements des aires de jeux en fonction des besoins fondamentaux de l'enfant ;

- amélioration de certains locaux (points d'eau dans les classes, sanitaires, locaux médicaux) ;

- rénovation du mobilier scolaire.

En matière de constructions nouvelles, dans le domaine de l'Éducation Physique, le plus gros effort reste à faire : cinq établissements (Ouche-Dinier, Ragon, Château Sud, La Houssais et le futur groupe du Port au Blé) n'étant pas dotés de gymnase.

RESTAURANTS SCOLAIRES

Tous les groupes scolaires complets possèdent actuellement un restaurant scolaire à l'exception du Chêne Creux. Il conviendra donc d'étudier cette éventuelle création en fonction des besoins.

Par ailleurs, se pose le problème des écoles de La Galarnière et de Trentemoult qu'il ne paraît pas possible de doter de restaurants scolaires compte tenu de leurs faibles dimensions.

Enfin, il convient de poursuivre et de compléter le programme d'aménagement entrepris dans le passé :

- insonorisation
- séparation des salles à manger petites et grandes
- modernisation des cuisines etc...

LYCÉES ET COLLEGES

Dans le premier cycle (collèges), la capacité d'accueil semble suffisante compte tenu de la stabilisation des effectifs enregistrés depuis quelques années.

Pourtant, si l'on considère :

- la nécessité d'obtenir un abaissement des effectifs par classe (30 à 35 élèves actuellement à l'exception des sixièmes)
- les longs délais d'instruction des dossiers de constructions
- les besoins existants dans les communes voisines

il faut dès maintenant envisager l'acquisition des terrains pour un quatrième collège (qui devrait être intercommunal).

En ce qui concerne le second cycle, les locaux de la cité scolaire Jean Perrin s'avèrent, d'année en année insuffisants pour permettre un bon fonctionnement du Lycée Polyvalent et du Lycée d'Enseignement Professionnel (anciennement C.E.T.) d'autant plus que ce dernier devrait pouvoir «vivre» de façon autonome.

La solution semble être l'installation des sections du L.E.P. dans de nouveaux locaux ce qui signifie en clair la construction d'un nouveau L.E.P. sur la Commune.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPÉS

Tout d'abord, il s'agit de poursuivre et de compléter les installations de l'école de La Blordière et des classes pour handicapés sensoriels de l'École Rezé Centre II.

Ensuite, la priorité semble devoir être accordée à l'intégration des handicapés dans les écoles ordinaires afin de lutter contre la ségrégation qui, dans de nombreux cas, peut être évitée.

Cela nécessitera :

- des aménagements appropriés dans quelques établissements existants, l'ensemble devant permettre une possibilité de scolarisation complète de la maternelle au lycée.

- la prise en compte de ces aménagements dès la conception des constructions nouvelles (y compris en matière d'internat).

- enfin, l'implantation sur Rezé d'un établissement qui remplacerait les locaux totalement inadaptés «accueillants» place Mangin de jeunes handicapés mentaux, a été envisagée.

DE L'ÉVALUATION DES BESOINS À LEUR RÉALISATION

Voilà donc l'inventaire des besoins tels qu'ils ont été définis par la Commis-

sion extra-municipale de l'Enseignement.

La liste en est impressionnante, et les possibilités financières de la Commune sont limitées.

Alors, diront certains, tout ne pourra pas être réalisé ; il faudra faire des choix, établir des priorités.

C'est vrai. Encore faut-il aller plus loin dans la réflexion et ne pas se borner à ce constat d'impuissance qui revient à accepter comme un fait accompli l'austérité que le Pouvoir tente d'imposer aux Communes.

Entre la démagogie du «tout est possible» et «un rien ou presque n'est possible» qui équivaut à accepter de gérer la crise, il existe une autre issue.

Le rôle d'une Municipalité de Gauche ne consiste pas à censurer les besoins exprimés au nom de la pauvreté (réelle) de la Commune mais d'organiser l'action avec la population :

- pour contraindre l'État à prendre en charge ce qui lui incombe ;

- pour arracher les moyens de satisfaire les besoins qui doivent l'être par la Commune.

L'Adjoint à l'Enseignement,

M. JORAND



vie municipale... vie municipale...

A PROPOS des ORDURES MÉNAGÈRES

Le décret du 7 Février 1977 paru au J.O. et pris en application de l'article 12 de la loi du 15 Juillet 1975 stipule en outre :

art. 2 - Dans les zones agglomérées groupant plus de 500 habitants permanents, les ordures ménagères sont collectées porte à porte au moins une fois par semaine.

art. 5 - Les déchets volumineux des ménages sont, dans des conditions fixées par le Maire, soit collectés porte à porte à date fixe ou sur rendez-vous, soit déposés dans des centres de réception mis à la disposition du public à poste fixe ou périodiquement.

art. 7 - Les déchets d'origine commerciale ou artisanale qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes de l'environnement, sont éliminés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Sur REZÉ, ce n'est pas la ville, comme à NANTES qui assure l'enlèvement des ordures ménagères. Ce service fait l'objet d'une concession à la société S.A.C.O. (Grandjouan). Cette mise au point est d'importance, on va le voir par la suite.

Pour financer ce service, vous payez une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle figure sur votre feuille d'impôt foncier. Elle est en effet fonction de la base qui sert au calcul de cet impôt (en 1977 : 6,9 % de cette base).

La taxe porte sur toutes les propriétés assujetties à la taxe foncière ou temporairement exonérées de cette taxe, à l'exception des usines ou locaux loués pour un service public.

Ne sont pas exonérés, les logements de fonctionnaires et militaires logés dans des locaux exonérés. Ils sont imposables nominativement à la taxe.

Le redevable de la taxe est le propriétaire mais il peut en récupérer le montant sur les locataires.

Depuis le 2 Novembre 1975, il est possible de substituer cette taxe par une redevance qui répartit le coût du service d'enlèvement non pas sur la base du calcul du foncier bâti mais en fonction du service rendu. Elle offre en outre la possibilité de faire payer les organismes actuellement exonérés, qui sont pourtant des producteurs importants de déchets (hôpitaux, lycées ...). Cependant, lorsque le service fait l'objet d'une concession et c'est le cas répétons-le à REZÉ, le concessionnaire est obligatoirement assujéti à la T.V.A. ce qui amène toujours la redevance à un coût supérieur à la taxe qui existe actuellement. Peu de villes ont opté pour ce changement.

Le compte administratif 76 de la Ville de REZÉ fait ressortir que :

a) ce service a coûté1 485 588 F.

b) la taxe a rapporté1 110 160 F.

Le déficit s'élève donc à375 428 F.

Ce qui revient à dire que la Ville ne fait pas payer par cette taxe le coût réel du service ; les impôts locaux en seront augmentés d'autant.

Le budget primitif 1977 prévoyait pour ce service :

a) une dépense de1 997 000 F.

b) une recette de1 500 000 F.

Soit 35 % d'augmentation de recette par rapport au C.A. 76.

Pourquoi cette augmentation brutale ? Cela demande explication.

Jusqu'alors, les ordures ménagères étaient déposées à la Malnoue, route des Sorinières. Ce terrain est arrivé à saturation ; il a donc fallu trouver une autre station d'épandage. Compte tenu de toutes les autorisations nécessaires à cette catégorie de station la Société d'assainissement n'a trouvé un terrain qu'à 36 km du dépôt actuel au lieu dit «Le Puiset Doré» dans le Maine et Loire, avant MONTREVAULT.

Que se passe-t-il désormais ?

Les ordures sont transportées par benne à la Malnoue où se trouve la station de transfert.

Coût de cette station : 585 383 F dont une participation de la Ville de 257 000 F. ce qui correspond à une augmentation de 20 % environ du montant des recettes versées en 76.

Là, les ordures sont comprimées et transportées par camions dans le Maine et Loire. Sur les bases économiques du 1er Octobre 1976 et en couverture du nouveau service, la rémunération supplémentaire mensuelle a été par tonne évaluée à 29,27 F. T.T.C.

A cela s'ajoute l'augmentation qui découle directement des variations du coût de la vie.

Tout ceci explique qu'en 1977 cette taxe a augmenté de 1/3 environ.

En 1978, le pourcentage d'augmentation sera moindre, mais si la Municipalité décide la réduction du déficit relatif à ce service, il faudra lors du budget primitif 1978 prévoir une augmentation sensiblement supérieure à l'évolution du coût de la vie.

La Municipalité saura prendre ses responsabilités et cherchera avant tout l'équité de tous les Rezéens.

René PAPIN

Adjoint aux Finances

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND POSITION SUR L'EXTRADITION DE L'AVOCAT

ALLEMAND Klaus CROISSANT

(Séance du 7 décembre 1977)

Nous avons reçu une lettre émanant de citoyens rezéens demandant de prendre officiellement position sur l'extradition de l'avocat allemand Klaus CROISSANT.

L'indignation et l'inquiétude de ces rezéens ne peuvent être que partagées par l'ensemble des conseillers municipaux. C'est pourquoi, nous vous demandons d'adopter le voeu suivant :

Le Conseil Municipal, réuni le 7 décembre 1977, prend acte des protestations et de l'indignation qu'a soulevée dans l'opinion française l'extradition de l'avocat allemand Klaus CROISSANT.

- 1 - Il affirme que les conditions de cette extradition sont contraires au droit français et plus particulièrement au droit d'asile politique.
- 2 - Il s'inquiète des pressions inadmissibles qu'a exercées le gouvernement français sur la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Paris.
- 3 - Il affirme qu'en aucun cas, cette mesure d'extradition ne peut être considérée comme une preuve de l'amitié franco-allemande mais plutôt comme un signe d'allégeance.
- 4 - En fonction des informations dont il dispose, il se demande si le système pénitentiaire allemand n'est pas en voie de dégradation et si, par conséquent, la sécurité des emprisonnés politiques n'est pas menacée.
- 5 - Il appelle tous les partisans de l'amitié franco-allemande à partager ses inquiétudes et à oeuvrer pour le développement des libertés et de la démocratie.

A propos du BUDGET...

LIBRE PROPOS

Au moment même où nous allons être amenés à faire des choix, connaissant les besoins des travailleurs, l'État vient de présenter son propre budget 1978.

C'est l'heure pour nous de faire nos comptes et de constater une fois de plus que les promesses ne seront pas tenues.

Quelques exemples devraient suffire pour que vous puissiez bien comprendre d'une part ce que nous voulons et, d'autre part, l'acharnement que met le pouvoir dans son refus.

REVENDEICATIONS

Depuis des années nous défendons la revendication du remboursement de la T.V.A. aux Communes. Son coût s'élève en 1978 à 9 milliards de francs soit 6 milliards 350 millions pour la T.V.A. sur les travaux et 2 milliards 650 millions pour la T.V.A. sur les achats. Lorsqu'on sait que le produit de la taxe d'habitation aux Communes se chiffre à 7 milliards et demi, on mesure davantage l'importance de cette revendication.

Il y a loin de la promesse du Ministre de l'Intérieur en 1975 à la réalité d'aujourd'hui. L'État devait rembourser aux Communes la T.V.A. sur leurs travaux et ce en cinq ans, soit une tranche supplémentaire annuelle de 20 % pour en somme arriver en 1978 à un remboursement de 60 %. Au budget de l'intérieur, le gouvernement n'a inscrit au fond d'équipement des collectivités locales (F.E.C.L.) qu'une somme de deux milliards. C'est presque le double qu'il aurait fallu inscrire pour que les promesses soient tenues.

	T.V.A. Travaux 7,980	T.V.A. Travaux 7,070	T.V.A. Travaux 6,350	T.V.A. Travaux 5,620	T.V.A. Travaux 4,980
		remboursement promis 2,240 versé au F.E.C.L. 1,5	remboursement promis 3,810 le budget ne prévoit que 2,0		
1976	tranche à 20 %				
1977	tranche à 40 %				
1978	tranche à 60 %				
1979	tranche à 80 %				
1980	tranche à 100 %				

Voilà comment l'État entend répondre à nos justes revendications ! ...

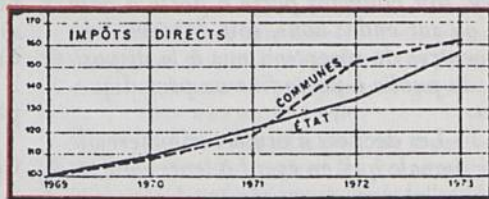
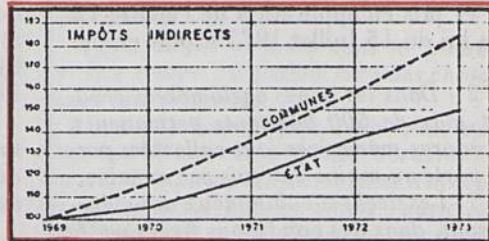
QUEL BUDGET POURRIONS-NOUS FAIRE ?

Pire encore, à l'examen, ce budget 1978 est en aggravation sur les années précédentes. Il est lourd de conséquences pour les collectivités locales.

La progression du fond de «versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.) s'effrite d'une année sur l'autre. Pour 1978, son montant serait fixé à 28 milliards 465 millions de francs (25 milliards 325 millions en 1977) ce qui fait une augmentation moyenne de 12,40 %. Dans la réalité, le versement du montant de l'ancienne taxe sur les salaires à 100 % (au lieu de 85 %) serait de 33 milliards 488 millions.

Le projet de budget laisse bien mal augurer de la façon dont se feront en 1978 les revendications dans le domaine de l'éducation. Les subventions d'équipement concernant ce secteur passaient de 2 milliards en 1977 à 1 milliard 700 millions. Les dépenses de santé stagnent, le fond routier perdrait 66 millions, les subventions d'État pour la voirie baisseraient de 58 %.

C'est l'abandon dans tous les domaines le refus systématique des revendications les plus justes. L'État tente d'enfermer les collectivités locales dans un ghetto, de faire porter aux élus locaux la responsabilité de «la» crise et d'assurer une pression accrue sur la population en masquant sa véritable politique. Il organise l'asphyxie par le transfert des charges, la réduction des possibilités d'emprunts publics, le tassement des subventions. Pour les travailleurs, c'est l'écrasement : la progression globale de la fiscalité des communes est supérieure à celle de l'État (indice 100 en 1969, la fiscalité communale est à l'indice 171 en 1973 contre 152 pour celle de l'État).



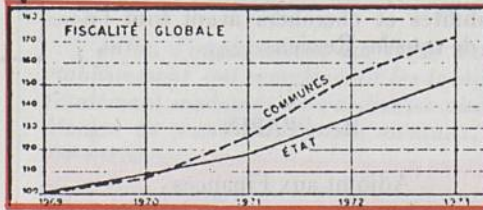
AGIR

A l'initiative des Communistes les populations et les élus locaux luttent. Sur le plan financier si le pouvoir a dû reculer : nationalisation de 520 C.E.G. et C.E.S. en 1975, création d'un fond d'équipement des collectivités locales et amorce de remboursement de la T.V.A. aux Communes, refus des transferts, limitation au maximum des impôts locaux pour éviter de porter atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs. ; il reste beaucoup à faire.

Seul un changement réel de politique, sans compromission aucune avec le grand capital, ce qui sous-entend une bonne actualisation du programme commun, peut permettre de libérer les communes des charges indues qu'elles supportent et de faire les choix qu'imposent les besoins de la population.

J.PINTAUD

Conseiller Municipal



Réflexions sur une Rencontre

Les 8 et 9 octobre, se sont déroulées à LYON les premières Assises des personnes âgées.

Ayant été invité par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale «D.D.A.S.S.», j'ai participé à ces Assises.

Une personne pour REZÉ, c'est peu ! Nous ne pouvons que regretter ce nombre restreint.

Le dimanche 9 octobre, le Président de la République, M. Valéry GISCARD D'ESTAING a prononcé une allocution.

J'en ai retenu trois thèmes principaux :

- le téléphone
- le maintien des personnes âgées à domicile
- les revenus des personnes âgées.

1. LE TÉLÉPHONE, SA GRATUITÉ ET SES PRIORITÉS

Il y a quelques années, le téléphone était considéré comme un objet de luxe, seuls, les personnes aisées, les commerçants et les hommes d'affaires le possédaient.

La conjoncture économique mauvaise a dispersé les familles, en particulier les enfants et de ce fait les vieux couples, les personnes âgées se retrouvent isolés. Pour éviter cette séparation, cet isolement, le téléphone est devenu un besoin, une nécessité et celui-ci est le complément, pour le maintien des personnes âgées à leur domicile.

M. Valéry GISCARD D'ESTAING a annoncé la gratuité du raccordement aux personnes âgées bénéficiant du Fonds National de Solidarité «F.N.S.». Il aurait été souhaitable que celui-ci aille plus loin dans cette voie car l'abonnement, les communications pèsent lourd dans le budget des personnes âgées.

Les priorités aux personnes âgées ne sont qu'une priorité parmi tant d'autres.

Nous savons tous qu'il faut parfois des mois, des années pour obtenir le téléphone et pour beaucoup de ces «vieilles gens» le téléphone ne sera qu'un désir.

2. LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES

«Chacun d'entre vous doit pouvoir, l'âge de la retraite atteint, continuer à vivre chez lui, s'il le désire dans son logement dans le cadre qu'il a toujours connu et auquel il est attaché» : telles ont été les paroles prononcées à LYON par le Chef de l'Etat.

3. QUELS SONT LES MOYENS

Les textes sont trop rigides, parfois inhumains, trop souvent l'argent

entre en ligne de compte, limitant les aides que les personnes âgées seraient en droit d'attendre.

Je vous citerais deux exemples parmi tant d'autres :

Toute personne vivant seule et ayant un revenu mensuel de plus de 1 700 F, tout couple ayant un revenu mensuel de 2 500 F bien qu'une tierce personne vive sous le même toit, ne peuvent bénéficier d'aucune aide.

Malheureusement, l'expérience passée prouve que si un changement radical de la politique sociale du Gouvernement ne se produit pas après les élections législatives de 1978, il est fort à craindre que cette amélioration ne connaisse pas de lendemain. Tant que le minimum vieillesse n'atteindra pas 80 % du S.M.I.C, c'est-à-dire actuellement 15 541 F par an, soit 42,58 F par jour, et ne variera pas proportionnellement à ce S.M.I.C, deux



4. LES REVENUS DES PERSONNES AGÉES

Pour la seconde fois cette année, le S.M.I.C, c'est-à-dire le minimum vital vient d'être revalorisé.

Il a été fixé à 9,34 F de l'heure soit 19 427 F par an depuis le 1er Juin dernier.

Quelle dérision !

Certes, il a été relevé de 11,1 % pour atteindre 10 000 F.

Le nouveau montant ne devant être perçu dans son intégralité que le 1er Octobre.

A cette date, il a perdu considérablement de son pouvoir d'achat par suite d'une hausse des prix pour les petites bourses, par conséquent en particulier pour les anciens.

5. CHANGER DE POLITIQUE

La seconde augmentation votée 10 % au 1er décembre 1977, augmentation touchée en entier par les bénéficiaires le 1er mars 1978, ce qui portera le minimum vieillesse à 11 000 F par an.

Cela représentera un progrès à condition que le taux de l'inflation n'atteigne pas celui de l'augmentation.

millions de personnes âgées vivront dans la gêne, mal soignées, habitant des logements anciens, généralement sans confort et souvent contraints d'avoir recours au Bureau d'Aide Sociale, ce qui constitue une grave atteinte à leur dignité.

CE QUE DÉSIRENT LES PERSONNES AGÉES

Les personnes âgées peuvent parfaitement, tout en profitant d'un repos bien gagné, mener une vie de citoyen à part entière.

Il faut donc les débarrasser définitivement de la hantise du lendemain et des difficultés matérielles à surmonter pour seulement survivre.

Le professeur UGONOT a déclaré :

«Il suffirait de pourvoir chaque retraité de ressources et de conditions de logement convenables pour faire disparaître les problèmes du 3ème Age».

L'Adjoint aux Anciens

Louis QUEBAUD

Week-end et Séjours de neige

avec

TOURISME et TRAVAIL

Parmi les multiples activités réalisées par Tourisme et Travail, notre association offre à ses adhérents la possibilité de goûter aux joies de la neige durant un week-end ou toute une semaine.

Ces activités sont réalisées grâce à l'aide apportée par les Comités d'entreprise ou organismes similaires aux travailleurs permettant à un plus grand nombre de participer à des activités de tourisme, de loisirs et de vacances.

Les week-end et séjours de neige proposés sont les suivants :

CAUTERETS : 3 jours
28, 29 et 30 Janvier 1978 426,00 F.

EAUX-CHAUDES : 3 jours
21, 22 et 23 Janvier 1978 426,00 F.

MONT DORE : 3 jours
21, 22 et 23 Janvier 1978 399,00 F.
28, 29 et 30 Janvier 1978 399,00 F.
4, 5 et 6 Mars 1978

Ces tarifs comprennent :

le transport par car, sièges inclinables,
la pension complète, boisson comprise du samedi petit-déjeuner au
dimanche (repas froid).

- les transferts par car aux pistes,
- une excursion,
- le rapatriement par France Secours International, en cas de grave maladie ou d'accident,
- les services d'un accompagnateur Tourisme et Travail et d'un initiateur au ski.

ABONDANCE (Haute-Savoie) : 1 semaine

18 au 25 Février 1978 948,00 F.

ANDORRE : 1 semaine

23 au 30 Décembre 1977 836,00 F.
18 au 25 Février 1978 836,00 F.
4 au 11 Mars 1978

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS :

Tourisme et Travail
20, rue Jean Fraix
44400 - REZÉ - Tél. 75.91.17

PERMANENCE DU LUNDI AU VENDREDI :

de 9 H. à 12 H. et de 14 H. à 19 H.

PERMANENCE LE SAMEDI :

de 9 H. à 12 H. et de 14 H. à 17 H.

VIE LIBRE

Mouvement Populaire des buveurs guéris qui luttent pour la promotion et la guérison des malades alcooliques.

Pour tous renseignements :

M. Léon PAYSAN
30, avenue d'Anjou à REZÉ

Mme Denise RABILLÉ
21, rue Guy Lelan à REZÉ

PATINAGE SUR GLACE

Club Loire Océan
Patinoire Olympique - La Trocardière

APPRENTISSAGE
et
PERFECTIONNEMENT

Renseignements aux heures d'ouverture de la patinoire : tous les jours de :

10 H. à 12 H.
14 H. 30 à 17 H.
20 H. 30 à 23 H.

FERMETURE HEBDOMADAIRE
LE LUNDI

ASSOCIATION SPORTIVE

Lycée Jean Perrin et L.E.P.

Les élèves des Lycées de REZÉ ont la possibilité de choisir entre plusieurs disciplines :

Natation - Gymnastique - Tennis - Foot-ball
Volley-ball - Hand-ball - Basket-ball - Athlétisme.

Trois sections, assurant l'initiation et le perfectionnement, fonctionnement sur toute l'année : Natation - Gymnastique - Tennis.

Les sports collectifs, représentés par des équipes de Football (2), Volley-ball (2), Hand-ball (1), Basket-ball (1), engagées dans les compétitions ASSU qui viennent de commencer, laissent la place, au mois de mars, après les coupes de Nantes, aux activités athlétiques.

Malgré certaines difficultés, du point de vue des installations, empêchant le développement normal de certaines sections, comme le tennis, le bilan provisoire, du point de vue des licenciés est satisfaisant puisque notre association compte 215 participants à ce jour.

ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES

MISE AU POINT

Dans le dernier bulletin municipal «SPÉCIAL ENSEIGNEMENT» nous avons été étonnés des attaques du C.C.A.L. de REZÉ (Comité Communal d'Action Laïque) vis-à-vis de notre organisation (Association Syndicale des Familles). Le C.C.A.L. semble «vouloir ignorer» ce que nous sommes véritablement.

En effet, la C.S.F. ne s'est jamais référée à la doctrine de l'église, comme le C.C.A.L. l'affirme mensongèrement, ni à toutes autres idéologies d'ailleurs.

Nous regroupons des familles de travailleurs françaises et immigrées, d'idéologie et de confession très diverses, dans le respect de la liberté de conscience de chacun, ce qui est le fondement même d'une vraie «laïcité».

Les besoins, l'intérêt et les aspirations des familles de travailleurs constituent nos références et nos bases d'analyse.

C'est pourquoi la C.S.F. dès 1959 a réaffirmé ses options «laïques», «syndicales» pour une «société socialiste».

CONFÉDÉRATION SYNDICALE
DES FAMILLES
(A.S.F. de REZÉ)

COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale est une conquête des travailleurs. De plus en plus, elle est en péril - sa gestion est pratiquement entre les mains des seuls gouvernants et du patronat. Les travailleurs n'ont plus rien à dire, alors que ce service ne cesse de se dégrader.

C'est pourquoi, un cartel de 26 organisations (syndicats, partis politiques de gauche, organisations familiales de malades, d'handicapés, personnes âgées, mutuelles) s'est constitué pour défendre et reconquérir la sécurité sociale.

La C.S.F. fait partie de ce cartel et nous demandons :

* une réforme du financement de la Sécurité Sociale :

- . déflaonnement des cotisations,
- . réforme de la fiscalité de l'état.

* les prestations sociales - revenus sociaux :

- . création d'un revenu social minimum garanti

* au niveau de la santé :

- . développement de la médecine préventive
- . suppression de la T.V.A. sur les produits de santé

- . suppression de la médecine payée à l'acte
- . nationalisation de l'industrie pharmaceutique

- . extension du tiers payant.

* au niveau de la gestion :

- . abrogation des ordonnances de 1967, pour rendre la gestion aux travailleurs
- . représentation des usagers.

* Nous disons NON à la privatisation de la Sécurité Sociale.

Une campagne nationale «pétition» a été organisée jusqu'au 15 Décembre. A REZÉ, la C.S.F. a recueilli sur les marchés, devant les grandes surfaces, A.N.P.E., la S.S., la Mairie, les annexes de la Mairie et les maisons de retraite et les Clubs du 3ème âge, plus de 2 000 signatures. Ces pétitions seront déposées auprès du Gouvernement.

flash

La bibliothèque s'est agrandie.

Venez la fréquenter aux horaires suivants :

- Lundi : de 9 H. à 12 H.
- Mercredi : de 9 H. à 12 H. et de 14 H. à 17 H.
- Samedi : de 14 H. à 18 H.

Centre Social - Allée de Provence

Participez à la Commission de choix des livres.

Faites don de vos livres.

ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS DE FAMILLE

L'Association des Femmes Chefs de Famille regroupe des veuves des divorcées, des abandonnées, des mères célibataires ... toutes ayant ou ayant eu des enfants.

Les problèmes les plus souvent posés sont d'ordre juridique et le chômage. Celui-ci est durement ressenti par les F.C.F. qui se retrouvent comme demandeur d'un premier emploi, donc sans indemnité, et de plus sans qualification professionnelle.

Pourtant, le Gouvernement a promis d'améliorer la situation des femmes seules en leur laissant croire qu'elles obtiendront des allocations ou prestations leur permettant de vivre normalement. Mais ce n'est pas le cas !...

C'est au cours des permanences et des rencontres que nous essayons ensemble de résoudre tous nos problèmes.

Les permanences se tiennent :

Tous les LUNDIS soir de 17 H. à 19 H.
8, rue Kervégan - NANTES

Tous les 3èmes JEUDIS du mois de 18 H. à 19 H.
au Centre Social - Allée de Touraine - REZÉ



POETIE 7

Écrire des poèmes, c'est utiliser de façon différente les mots pour les faire chanter ou crier. La poésie libère l'homme de ses chaînes mentales, morales et des aliénations du langage quotidien.

La poésie c'est parfois un chant d'amour, ou un hymne à la nature, ou encore l'éloge de dieux ou d'humains. Mais ce peut être aussi un cri, un cri de souffrance contre les injustices que subissent les humains par la faute des guerres, par la faute d'un déséquilibre économique, par la faute des préjugés, des tabous, par la faute d'une mauvaise gestion du patrimoine collectif.

POÉTIC 7 a pour but de faire connaître et aimer cette poésie militante qui exprime un désir de mieux vivre, de mieux être, d'être bien dans sa peau.

La Liberté ne peut être si un bâillon est posé sur la bouche de l'humain, si sa main est prise dans les fers, si ses pieds sont enchaînés.

L'égalité n'est qu'un mythe si l'opulence côtoie la richesse, si le travail de l'humain est jaugé différemment.

Le but de POÉTIC 7 est de propager cette poésie militante, mais également l'amour de la nature, l'amour du couple.

Nous organisons des soirées poétiques, des réunions, nous diffusons une revue, aussi pour tous ceux et celles que cela intéresse prendre contact avec :

POÉTIC 7
194, rue Maurice Jouaud
44400 REZÉ - Tél. 75.74.34



L'ASSOCIATION NANTAISE D'AIDE FAMILIALE

Les Travailleuses Familiales de l'Association Nantaise d'Aide Familiale sont à la disposition des familles de la Ville de REZÉ.

Elles interviennent lorsqu'une maman est en maladie, en maternité ou avec une surcharge d'enfants.

Pour tous renseignements s'adresser au siège de l'Association :

5, place du Bouffay - 44000 NANTES - Tél. 47.62.50

Les bureaux sont ouverts tous les jours, sauf le samedi :

de 8 H. 30 à 12 H. et de 13 H. 30 à 17 H.

Une permanence a lieu à REZÉ, au Centre Social de l'Allée de Provence, tous les mardis :

de 17 H. 30 à 18 H. 30 - Tél. 75.52.00

FOYER SOCIO-EDUCATIF DE LA CITÉ TECHNIQUE DE REZÉ

FOOT-BALL : MATCH PROFS/ELEVES

Les élèves, vainqueurs de la coupe des lycées de REZÉ (L.P.N.M. Jean Perrin et L.E.P.), score : 1 - 0.

En prélude à la saison sportive de l'A.S.S.U. un match de football opposant élèves et professeurs s'est déroulé au stade de la Trocardière le mercredi après-midi 12 Octobre 1977.

En Mai 1977, une première rencontre s'était terminée sur un score nul (1 - 1), les équipes n'ayant pas réussi à se départager.

Le mercredi 12 Octobre, au cours d'un match très équilibré, joué dans un esprit amical et de parfaite correction, les élèves ont réussi à marquer un but en deuxième mi-temps et à conserver cet avantage jusqu'à la fin.

Ils sont donc vainqueurs de la coupe de football des lycées de REZÉ pour l'année 1977.

Confédération Syndicale du Cadre de Vie

C.S.C.V. BOITE POSTALE 5 000

Depuis le 1er Novembre 1977, la boîte postale 5 000 et la commission de conciliation ont été mises en place dans notre département. Notre organisation a refusé de participer à cette opération pour les raisons suivantes :

- la création de la boîte postale 5 000 et de la commission de conciliation font parties du programme de Mme SCRIVENER, Secrétaire d'Etat à la consommation, élaboré sans consultation des organisations de consommateurs, les mettant ainsi devant un fait accompli.

- depuis plusieurs années, notre organisation prend en charge la défense collective des consommateurs, or, la mise en place de la boîte postale créera un écran entre les consommateurs et leurs organisations ce qui désamorçera toute possibilité d'action collective en individualisant chaque problème.

RENOVATION DE LA RUE EMILE ZOLA A REZE

Les habitants, avec le concours de la C.S.C.V. ont décidé une action commune auprès du Maire pour cette rue en très mauvais état depuis des années.

Deux réunions ont eu lieu à cet effet regroupant un nombre important de familles concernées. Deux lettres furent envoyées au Maire afin d'avoir une entrevue. Ces dernières étant restées sans réponse, une pétition fut décidée qui recueillit 134 signatures. Elle a été remise au Maire par une délégation.

Travaux entrepris suite à nos démarches :

- panneaux stop
- bouches d'égoûts refaites
- gravillon pour rebouchage de trous les plus importants.

La C.S.C.V. et les habitants restent mobilisés pour que la sécurité soit assurée.

ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES CHEFS DE FAMILLES

TÉL. 47.84.80

L'ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES de LOIRE-ATLANTIQUE a pour but :

- a) de grouper les Veuves Civiles Chefs de Famille de nationalité française pour créer entre elles un esprit d'entraide mutuelle, un climat d'amitié, en dehors de toutes considérations politiques ou religieuses,
- b) d'assurer la représentation des intérêts des Veuves Civiles auprès des Pouvoirs Publics,
- c) d'aider les Veuves Chefs de Famille à faire face à leurs devoirs et à leurs charges, Elle a son siège à NANTES - 8, rue Kervégan.

La section de REZÉ compte près de 300 adhérentes entourées par 12 Responsables qui visitent, au moins une fois par an, les adhérentes de leur quartier.

Chaque deuxième JEUDI du mois, une permanence fonctionne de 15 H. à 18 H. - Salle de Musique - rue Fontaine Launay à REZÉ. Les adhérentes peuvent trouver sur place tous renseignements dont elles peuvent avoir besoin et s'inscrire aux différents loisirs organisés par l'Association.

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉSISTANCE

L'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance rassemble, sans faire de distinction politique, philosophique ou religieuse, tous ceux qui ont appartenu pendant l'occupation aux organisations de Résistance intérieure ou extérieure (F.F.I. - F.F.C. - R.I.F. F.F.L. - F.T.P.F. - F.N.F.L.) ou aux organisations adhérentes au Conseil National de la Résistance ou aux comités de libération, les familles de héros et martyrs de la Résistance, les personnes isolées ayant accompli tous actes qualifiés de Résistance.

SERVICE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'A.N.A.C.R.

Maison de Repos et de Convalescence Délestrait Fabien à Penne d'Agenais (gare S.N.C.F.) Lot et Garonne

Ce service est agréé par le Ministère des Anciens Combattants.

L'aide médicale gratuite de la Sécurité Sociale, pour les asthéniques physiques et psychiques, les dénutris, les convalescents post-opératoires, les diabétiques, les insuffisants respiratoires et d'une manière générale, tous les convalescents et les malades chroniques non contagieux.

Notre organisation de REZE comporte 102 adhérents.

Une permanence est assurée tous les jours de 9 heures à 10 heures au siège.

REZE - ACCUEIL



Nous sommes heureux de souhaiter la BIENVENUE à tous ceux et celles qui arrivent dans notre Commune. Nous espérons qu'ils trouveront à REZE-ACCUEIL non seulement tous les renseignements dont ils vont avoir besoin, mais également les

NOUVEAUX AMIS qui leur permettront de s'adapter rapidement.

REZE-ACCUEIL propose les activités suivantes :

- Janvier :
- le Jeudi 5 - Accueil - Echange des voeux
 - le Jeudi 12 - Galette des Rois
 - le Jeudi 19 - Information sur la diététique
- Février :
- le Jeudi 2 - Accueil - Fête de la chandeleur Fleur : marguerites
 - le Jeudi 9 - Rencontre avec l'entente régionale
 - le Jeudi 16 - Visite d'une collection de poupées
- Mars :
- le Jeudi 9 - Activités
 - le Jeudi 16 - Art culinaire
 - le Jeudi 23 - Visite de la laiterie de la Chevrolière
 - le Jeudi 30 - Sortie surprise.

Tous les mardis à partir de 14 H. 30 :

Bridge - Scrabble

REZE-ACCUEIL tient ses permanences :

Tous les mardis et jeudis de 14 h. 30 à 17 h. 30
Allée de Touraine - REZE

CE QU'EST L'UNION DES VIEUX DE FRANCE

L'Union des Vieux de France a été constituée en 1945, elle compte aujourd'hui plus de 400 000 adhérents.

Elle est de ce fait une organisation représentative et revendicative pour la défense de la vieillesse.

Elle n'est pas la concurrente des syndicats, mais le complément. Elle groupe dans ses sections les personnes âgées qui ont compris la nécessité de s'unir pour la défense de leurs intérêts, cela sans distinctions d'opinions philosophiques, politiques ou religieuses.

Ce serait mal cerner et déformer le problème de croire ou de faire croire que l'Union des Vieux de France serait la concurrente des Clubs, Clubs qui se sont créés par milliers depuis quelques années, ceux-ci ne s'occupant que des loisirs des personnes âgées.

D'autant plus vrai que nombre d'adhérents de l'Union des Vieux de France participent à la vie de ces Clubs, car loisirs et revendications ne sont pas incompatibles.

Chacun a sa place dans l'Union des Vieux de France, qu'il soit ouvrier, employé, artisan ou commerçant dès lors qu'il coopère aux buts du mouvement.

LES SERVICES

Les sections de l'Union des Vieux de France organisent des permanences juridiques et politiques, renseignement et aident les personnes âgées, notamment pour leur dossier et l'obtention de leur droit à la retraite.

On peut dire que l'Union des Vieux de France rend aux personnes âgées les services auxquels elles ont droit et non pas la charité.

L'UNION DES VIEUX DE FRANCE A REZE

La section de REZÉ est la plus importante du Département par le nombre des adhérents (1 105). La section vous propose à partir de Janvier 1978, afin de manifester sa présence à REZÉ, en diversifiant son action, un après-midi de loisirs : celui-ci aura lieu tous les mercredis après midi de 14 à 17 heures au Foyer de la Carterie 21, rue Chupiet à REZÉ.

De plus amples informations vous seront communiquées.

ADHÉREZ ET FAITES ADHÉRER A L'UNION DES VIEUX DE FRANCE !

Le Président

J. BROSSAUD



LES LOISIRS ET LES VACANCES : UN BESOIN SOCIAL DE NOTRE TEMPS.

L'évolution rapide de notre société industrielle bouleverse depuis plusieurs décades les modes de vie et les comportements humains. Les méfaits d'une urbanisation galopante, livrée trop souvent à la fantaisie de promoteurs essentiellement soucieux de profit, les conditions de travail souvent pénibles, les difficultés et les incommodités de la circulation, les nuisances de toutes sortes provoquent, en réaction, un besoin toujours accru de détente, de loisirs et de vacances.

Certes, le loisir ne saurait à lui seul tout résoudre : l'action pour le droit aux loisirs et aux vacances s'inscrit dans celle, plus globale, du droit pour tous à une vie plus authentiquement humaine. Elle est inséparable de cette action menée par les citoyens pour remplacer une société organisée en vue du profit par une Société organisée par et pour les hommes.

CE BESOIN EST ENCORE PLUS GRAND POUR LES ENFANTS

Si le besoin de loisirs et de vacances est perçu par l'ensemble de la population, c'est pour les enfants et les jeunes qu'il présente le plus d'acuité. Ce sont eux, en effet, les plus fragiles et les plus vulnérables, ce sont eux les plus touchés : Les difficultés rencontrées au niveau de l'enseignement (classes surchargées, multe réformes scolaires), le manque de perspectives et débouchés professionnels, le chômage qui les frappe au sortir de l'école, la publicité qui envahit leur vie quotidienne, l'indisponibilité des parents qui travaillent, entraînent très souvent chez eux l'inquiétude et le désarroi.

L'organisation des temps libres, la mise en place de structures d'accueil revêtent un caractère d'urgence dont l'acuité est chaque jour plus évidente : l'enfant doit avoir sa vraie place dans la cité.

L'appartement exigü, la cour, la rue, la cave ne présentent pas le meilleur espace où l'enfant puisse se mouvoir, s'exprimer, créer et communiquer avec ses semblables.

Le loisir et les vacances, par l'importance grandissante qu'ils prennent dans la vie quotidienne de l'enfant, peuvent et doivent jouer un rôle social de premier plan et particulièrement en matière de prévention et de protection.

Dans une déclaration des droits de l'enfant, l'O.N.U. proclamait : «L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives qui doivent être orientés vers les fins visées par l'Éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit».

L'APPORT DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

La portée de cette déclaration est plus actuelle que jamais. Les activités socio-éducatives et sportives pratiquées pendant les temps de loisirs et de vacances sont un élément essentiel de l'éducation permanente. Elles représentent un facteur d'équilibre dont l'importance est fondamentale pour le développement de l'individu.

Différents de l'école, différents de la famille, les Centres de loisirs d'enfants et de jeunes participent efficacement à leur éducation et contribuent activement à forger leur personnalité.

Les Centres de vacances et de loisirs de REZÉ sont d'abord l'occasion de la détente et du repos. Il sont aussi celui du dépaysement et suscitent de ce fait la curiosité et la découverte ; ils aident ainsi l'enfant à conquérir son espace, à élargir sa vision des choses et des êtres. Ils permettent de renouer avec la nature et les éléments : l'air, l'eau, l'arbre et les plantes, la prairie... qui sont d'autant d'occasions de connaissance sensible, de découverte et de recherche enrichissantes.

Par le jeu et les activités multiples qu'ils y pratiquent, les Centres de vacances et de loisirs offrent à l'enfant et au jeune la possibilité d'expériences développées dans un milieu riche par le contact direct avec les activités de l'homme et les animaux dans leur milieu naturel : les connaissances qu'ils y acquièrent ne sont pas soumises aux conditions d'un programme mais sont le fruit de découvertes personnelles.

S'il y a un programme, c'est celui que le groupe s'est donné, qui s'organise pour le mener à bien, se répartit les tâches et les responsabilités et gère en commun les moyens de son entreprise. Enfin, les Centres de vacances et de loisirs mettent en relation des enfants, des jeunes et des adultes qui mènent ensemble une entreprise commune grâce à l'action des animateurs volontaires venant d'horizons divers, suffisamment «jeunes» pour être sensibles aux problèmes des enfants, conscients des buts et des objectifs vi-

POUR UNE POLITIQUE DES JEUNES DE LA VILLE DE REZÉ

sés pour répondre à leur attente, suffisamment nombreux pour être disponibles. L'objectif de l'Office Municipal des Loisirs d'Enfants de la Ville de REZÉ est d'accueillir tous ceux qui le désirent et particulièrement tous ceux qui ne bénéficient pas de vacances.

L'ENFANCE ET LES VACANCES EN FRANCE ET A REZÉ

A notre époque, il ne suffit pas d'avoir des vacances, il faut que tous ceux qui le désirent puissent partir en vacances ; il ne suffit pas d'avoir des temps de loisirs, il faut que tous ceux qui le désirent puissent pratiquer des activités de loisirs.

Or, les familles qui partent en vacances en FRANCE ne représentent que 50 % aussi l'on imagine le nombre d'enfants et de jeunes qui restent encore livrés au terrain vague ou à la rue de nos cités urbaines.

Ainsi, un enfant sur deux ne part pas en vacances soit 6 000 000 d'enfants et de jeunes de 5 à 18 ans. L'effectif annuel des Centres de vacances et de loisirs est actuellement de 1 800 000 enfants et jeunes. A REZÉ, nous atteignons le chiffre de 2 000 enfants de 4 à 16 ans.

Les besoins sont donc loin d'être satisfaits. L'aspect social, le rôle éducatif, l'ouverture à tous, confèrent aux Centres de vacances et de loisirs un véritable rôle d'intérêt général. La Municipalité de REZÉ a consenti depuis



VACANCES ET DES LOISIRS JEUNESSE

1972 un effort important. Une magnifique propriété a été acquise à ROUANS où une centaine d'enfants de 12 et 13 ans passent des vacances inoubliables. Une première tranche d'un splendide Centre de Loisirs a été construite à la Robinière où bientôt l'acquisition des bois des Poyaux permettra l'extension prévue du projet. Ce centre qui abrite les jeunes enfants de 6 à 8 ans pendant les vacances scolaires est par ailleurs très sollicité par les Associations locales.

L'acquisition d'un terrain à BRAINS a permis ces dernières années d'implanter des salles d'activités et de disposer d'espaces de jeux en plein air dont les enfants de 9 à 10 ans apprécient chaque été.

La substantielle subvention accordée par la Municipalité de REZÉ permet d'alléger très sensiblement les prix de séjour demandés aux familles et de maintenir une qualité du service profitable à nos enfants.

Nous savons que la nouvelle Municipalité a décidé de poursuivre l'effort entrepris au cours des dernières années et que des projets verront le jour dans les prochaines années permettant ainsi d'équiper notre Ville de structures d'accueil adaptées à la mission d'intérêt général dont nous vous avons développé les grandes lignes.

Dans un prochain article, nous vous ferons un reportage photographique, schématique et statistique sur la situation actuelle des Centres de vacances et de loisirs à REZÉ.

LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Si la Municipalité d'Union de la Gauche de REZÉ a pris très au sérieux le rôle important joué par l'Office Municipal des Centres de Loisirs d'Enfants et lui a donné les moyens d'accomplir le mieux possible sa mission, il n'en est pas de même de l'État et des autres collectivités publiques.

Les aides de l'État se sont amoindries de plus en plus au fil des années pour devenir pratiquement nulles dans le domaine du fonctionnement et infimes dans le domaine des investissements et des équipements.

De lourdes charges para-fiscales et fiscales pèsent sur le budget de fonctionnement des centres de vacances et de loisirs comme les commerces et les industries les plus lucratifs.

Cette situation est intolérable. Les centres de vacances et de loisirs ayant vocation d'intérêt général et ouverts à tous les enfants et jeunes d'âge scolaire doivent obtenir un statut particulier propre à leur vocation à but non lucratif où le profit est inexistant.

Une nouvelle difficulté due à l'incompréhension des responsables de la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique vient cette année d'aggraver la situation.

Cette caisse a envisagé en effet, pour certaines communes importantes de ce département (dont REZÉ) de supprimer l'aide aux vacances pour les enfants qui sont accueillis dans les Centres de vacances et de loisirs cet été.

Plus que jamais les Centres de vacances et loisirs doivent avoir les moyens d'assumer leur mission d'intérêt général et leur rôle social qui



est de permettre aux enfants des familles les plus défavorisées de partir en vacances.

La responsabilité de l'État et des Collectivités publiques est engagée dans cet effort. Ceux-ci doivent :

- prendre en charge la construction et l'équipement des installations affectées aux activités sportives et socio-éducatives, aux jeux de plein-air, aux activités de détente ;
- assurer la gratuité de la formation des animateurs ;
- assumer la charge financière des indemnités versées au personnel d'encadrement ;

verser pour toutes les familles allocataires, l'allocation vacances aux organisations.

L'avenir des Centres de vacances et de loisirs est conditionné à cette politique que n'a pas su à ce jour assumer le pouvoir en place.

Pour que cela change nous invitons toutes les familles et la population rezéenne à mener avec nous le combat pour une véritable politique de l'enfance, pour une société plus juste dont l'aurore est à notre porte si vous le voulez.

Le Président de l'O.L.E.,
A. COUTANT



LA MUTUALITÉ DANS NOTRE COMMUNE

Depuis près d'un siècle que «la Mutualité» est implantée dans notre Commune, grâce à des citoyens dévoués et prévoyants, elle n'a cessé depuis de se développer.

Elle est fièrement représentée par trois vieilles MUTUELLES de BASE :

La Fraternelle de Saint-Paul de REZÉ
La Mutuelle de REZÉ-TRENTEMOULT
L'U.T.O.F. section de REZÉ

Pour beaucoup de Rezéens et bien d'autres, il n'est pas nécessaire de rappeler et souligner les bienfaits de ce grand mouvement de SOLIDARITÉ et d'ENTRAIDE dont la devise :

«Tous pour un, un pour tous»

n'a cessé de s'affirmer depuis.

Ce mouvement Mutualiste indépendant de toutes conceptions politiques, religieuses ou philosophiques, n'a d'autres buts que la pratique de l'entraide mutuelle et combien de familles ont pu apprécier même en dehors de l'aide pécuniaire, tout son CARACTERE HUMAIN et DÉSIGNIFIANT, car il est nécessaire de rappeler quand même que les sociétés mutualistes ont été les seuls organismes précurseurs à apporter quelques soulagements à la lamentable condition des personnes frappées par la maladie ou l'adversité, et cela bien avant qu'intervienne l'ASSURANCE SOCIALE d'abord et la SÉCURITÉ SOCIALE ensuite.

Actuellement et quoique de manière différente, elle n'en continue pas moins son action efficace, puisqu'elles assurent la presque totalité du complément des remboursements des organismes Sécurité Sociale ou Travailleurs indépendants.

Pour tous renseignements qui pourraient les intéresser, ces trois Mutuelles sont à la disposition de tous les Rezéens à leurs permanences habituelles.

Signataires :

Pour la Fraternelle de Saint-Paul à REZÉ
Monsieur Marcel LOISEAU
65, rue Félicien Thomazeau - REZÉ

Pour la Fraternelle de REZÉ-TRENTEMOULT
Monsieur Maurice MONTIER
11, rue de la Mirette - REZÉ

Pour l'U.T.O.F. à REZÉ
Monsieur Georges MALTETE
10, avenue des Tilleuls - VERTOU

L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

L'Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord tient une permanence tous les premiers lundis du mois de 20 H. à 20 H. 30 à son siège situé :

«Café de la Gare»
32, avenue de la Libération à REZÉ.

Tous les Rezéens ayant été en A.F.N. (Algérie, Maroc, Tunisie) du 1er Juin 1953 au 3 Juillet 1962, membres ou non de l'Association y sont les bienvenus et peuvent se renseigner sur leurs droits éventuels.

A.E.P.R.

L'année scolaire que nous débutons sera extrêmement importante pour l'avenir de l'école laïque en particulier et pour le développement des activités laïques en général.

Nous n'oublierons pas qu'à travers l'ensemble de nos activités, nous voulons que chaque homme et chaque femme, que chaque garçon et chaque fille soient à même d'assumer toutes les responsabilités qui leurs permettront d'être plus heureux, de s'épanouir plus librement et par là même de devenir les citoyens avisés, clairvoyants et responsables dont notre société a tant besoin.

Nous voulons une association démocratique où la voix de chaque militant quelque soit son âge ou son ancienneté, a la même valeur à condition qu'elle s'exprime librement au cours des réunions des différents organes de direction légalement constitués.

Nous poursuivons notre politique d'ouverture vers tous ceux qui adhèrent à nos statuts et qui se réclament de la Laïcité. Pour ce faire, nous resterons vigilants en regard des orientations qui seront prises au sujet de l'école laïque et qui risquent peut-être de ne pas être en conformité avec les décisions des congrès de la Ligue Française de l'Enseignement.

Nous ne devons pas oublier que, en ce qui concerne l'école, nous restons fidèles à notre devise :

«à l'école publique, fonds publics
à l'école privée, fonds privés».

Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que les activités sociales et culturelles ne soient pas les parents pauvres de l'A.E.P.R.

Dans le domaine financier, nous devons poursuivre la politique de solidarité mise en place au cours des deux dernières années. Une section ne doit ni disparaître, ni ralentir ses activités parce que momentanément sa situation financière est difficile.

Dans une Association comme la nôtre, animée uniquement par des bénévoles, la bonne volonté et le dévouement de quelques uns ne suffisent plus. Il nous faut maintenant plus que jamais le concours du plus grand nombre. A une époque où les hommes et les femmes réclament de plus en plus de responsabilités dans tous les domaines, il serait impensable que nous ne trouvions pas parmi les militants laïques, parmi les parents qui, en connaissance de cause, nous confient leurs enfants, des hommes et des femmes décidés à nous aider pour que l'A.E.P.R. puisse poursuivre sa route et améliorer encore l'efficacité de nos sections et le succès de nos réalisations.

LA BONNE SANTE DE L'A.S.B.R.

Il est de tradition, alors que l'année se termine, de faire le point. Pour cela, respectons l'ordre alphabétique.

En ATHLÉTISME et CROSS-COUNTRY, les coureurs de l'A.S.B.R. ont été souvent à l'honneur, tant chez les masculins que les féminines.

Le BASKET-BALL se porte bien, nos basketteurs, en effet, tiennent la dragée haute aux mailleuses équipes corporatives.

Quant aux BOULISTES, la saison qui vient de s'achever pour eux, a été riche en succès.

Par contre, nos BOXEURS qui avaient fait des débuts prometteurs, marquent un peu le pas mais on peut espérer que ce n'est que provisoire. L'arrivée du ring promis par la Municipalité devrait leur donner un second souffle.

Les CYCLISTES sont au repos après une longue saison où l'on a collectionné quelques bouquets.

Les FOOTBALLEURS, notamment les jeunes, sont en train de rééditer leur très bonne précédente saison.

En HALTÉROPHILIE, il n'y qu'à lire la Presse chaque Lundi, pour constater la bonne santé de cette section.

Le HANDBALL, par contre, piétine un peu, mais le renouveau se dessine et sous peu le Hand devrait retrouver son tonus.

Le JUDO est parti pour faire aussi bien que l'an dernier, c'est peu dire.

Il en est de même en NATATION.

Le RUGBY se comporte également fort bien dans le championnat régional, tandis que ses jeunes y jouent les premiers rôles.

Quant au TENNIS, même s'il est assez discret, il n'en collectionne pas moins les victoires.

Enfin, le VOLLEY est en train d'essayer de retrouver sa place, au sein de l'élite nationale, une tâche difficile mais non impossible.

Si l'on n'a pas évoqué les sections AIKIDO, GYMNASTIQUE VOLONTAIRE, PLONGÉE, c'est qu'elles ne disputent pas de compétition, cela ne les empêche pas d'être très actives.

Voilà un bref tour d'horizon qui laisse présager une bonne récolte.



Dans le cadre de sa journée «omnisports» du 9 Octobre, les jeunes de toutes les sections étaient opposés dans des courses à pieds. Ici, les 10 et 11 ans.

FÉDÉRATION NATIONALE DES MUTILÉS DU TRAVAIL ET INVALIDES CIVILS

La section locale de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail, assurés sociaux et invalides civils, siège social Café de l'Ormeau 38, rue Jean Jaurès, rassemble, informe, conseille et défend les intérêts des Mutilés, Invalides et Assurés sociaux.

Réunion Générale statutaire le 1er dimanche de Mars : prochaine réunion le 5 Mars 1978, au Théâtre Municipal, rue Guy Lelan.

Permanences pour renseignements, adhésions et cotisations :

Tous les premiers dimanches du mois, salle de musique, 9, rue Fontaine Launay de 9 à 11 heures.

Tous les troisièmes dimanches de 10 à 11 H. 30, Café-Tabacs - les Couëts.

Urgences et décès, s'adresser :

Joseph GAUTEUR
14, rue Félicien Thomazeau - REZÉ

Serge DOMEYCYN
rue Roiné - Trentemoult - REZÉ

Auguste FOURRIER
Les Sorinières - REZÉ
Tél. 54.72.21



Amicale Laïque Houssais - Chêne-Creux

Le Centre d'Éducation Populaire HOUSSAIS CHENE CREUX continue comme par le passé à développer ses activités sportives, culturelles et éducatives à l'échelon local, communal et départemental.

Au niveau du quartier elle s'attache à établir un lien étroit entre les familles et les écoles afin de prolonger l'œuvre scolaire poursuivant ainsi l'éducation populaire par ses diverses activités.

Riche de ses 400 licenciés répartis dans ses sections sportives et culturelles : basket-ball, hand-ball, aéromodélisme, danse classique et gymnastique volontaire, elle contribue à l'animation du quartier et par de nombreuses manifestations : course cycliste, concours de belote, fêtes des activités et fête annuelle, elle favorise les contacts humains au sein du secteur à une époque où règne l'individualisme.

Ne voulant pas se cantonner au quartier, elle participe activement à la vie communale de par sa présence dans les différents offices municipaux : Office Municipal des Sports, Office Municipal de la Culture, Office Municipal du Jumelage et Comité Communal d'Action Laïque.

Au niveau départemental, elle prend une part active à l'organisation de la kermesse du pays de Retz au profit des écoles deshéritées et reste en relation étroite avec la Fédération des amicales laïques.

Grâce au dévouement permanent de ses animateurs bénévoles, l'AMICALE LAIQUE HOUSSAIS CHENE CREUX n'a fait que prospérer depuis sa fondation et aspire à poursuivre son œuvre socio-éducative pour les jeunes générations.



La Résidence de Mauperthuis, Maison de retraite municipale, est un exemple de participation de l'Administration, des Résidents et du Personnel.

Comme nous l'avons précisé dans le Bulletin municipal 77, elle constitue une Association de caractère privé, régie par la Loi de 1901.

Le Conseil d'Administration, auquel appartient au sommet les décisions, et dont le Maire de la Ville est, de droit, Président, comporte, entre autres, un certain nombre de représentants de la Municipalité, un délégué élu des résidents et un délégué du personnel de l'Établissement.

A une époque où tout, dans un esprit résolument démocratique, tend à mettre en avant, au sens le plus large, le dialogue et la concertation des différentes parties en présence, la Municipalité se dirige inévitablement vers l'équilibre d'une gestion tripartite.

Les résidents, soit par l'intermédiaire de la Direction, soit par celui de leur représentant au Conseil d'Administration, Monsieur FOUCAULT, sont tenus constamment au courant des décisions, relatives tant à la modernisation et l'amélioration des locaux communs ou individuels, qu'à l'emploi du personnel et à l'équilibre du budget.

On peut notamment souligner la participation des Résidents à des groupes d'études de la vie communautaire : commission des menus, commission de la Bibliothèque, repas de fête, sorties, ergothérapie, conférences et projection de films sont le résultat de décisions soumises à l'appréciation et à l'agrément des résidents.

Chaque fin d'année voit une enquête formalisée auprès des pensionnaires et des membres du personnel, afin de connaître ce qu'il serait souhaitable d'améliorer au profit du bien être de tous.

Le signataire est heureux de se faire, près de la Municipalité de REZÉ, l'interprète des résidents, pour la remercier du souci qu'elle ne cesse d'apporter à leur sécurité et leur confort et de la part de plus en plus effective qu'elle leur permettra, ainsi qu'aux éléments du personnel, de prendre à la vie et à la bonne marche de Mauperthuis, au mieux des intérêts et de la satisfaction de notre grande famille.

Le Délégué élu des Résidents



LES ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE FRANCE

REZÉ

QUI SONT-ILS ?

Un groupe de garçons et filles de 8 à 11 ans, les Louveteaux, un groupe d'Eclaireurs et Eclaireuses de 11 à 15 ans qui se retrouvent dans un mouvement de scoutisme laïque et mixte.

QUE FONT-ILS ?

Lors du premier trimestre, mis à part les activités de plein-air qui tiennent toujours une place importante, ils préparent la «fête de groupe», spectacle, rencontre. Cette fête permet d'ouvrir un dialogue entre les parents et les responsables et sert de support à différentes activités telles les marionnettes, la peinture, le mime, les diapositives, les ombres chinoises etc...

CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE Amicale Laïque Rezé-Centre

LE CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE AMICALE LAÏQUE DE REZÉ-CENTRE a son siège social : 8, rue des Roquios à REZÉ-BOURG.

Créé en 1931, il a pour but d'aider les enfants des Écoles de resserrer les liens entre les anciens Élèves et les Amis de l'École et d'offrir des activités accessibles à tous.

Ces différentes activités fonctionnent aux jours, heures et lieux indiqués ci-dessous :

SALLE J.B. MARCHAIS :

Un cours de Danse Classique, pour les fillettes et jeunes filles à partir de 7 ans, le MARDI de 17 H. 15 à 19 H. 30.

Du Ping Pong pour tous les âges le LUNDI et le JEUDI de 17 H. à 19 H.

Un Groupe Artistique ouvert à tous.

Un cours de Gymnastique Féminine Volontaire pour les dames et les demoiselles désireuses d'acquiescer et d'entretenir la forme idéale le MARDI de 15 H. à 16 H. et de 20 H. à 21 H. le JEUDI de 15 H. à 16 H.

SALLES CHATEAU NORD, REZÉ CENTRE II, TERRAIN DE TRENTEMOULT :

Une équipe de Basket-Ball, masculine et féminine (à partir de 7 ans) encadrée par de dévoués bénévoles, dont le palmarès est très satisfaisant.

Afin de subvenir aux besoins de toutes ces activités, l'Amicale organise chaque année :

au mois de Juin sa grande kermesse dite «KERMESSE DES ROQUIOS»,

au 31 Décembre sa traditionnelle FLAMANDE, et cette année, se propose de présenter en Février un SPECTACLE de VARIÉTÉS interprété par le Groupe Artistique et le Cours de Danse.

Il ne faut pas oublier la «GALETTE DES ANCIENS» qui réunit chaque année les Amicalistes du 3ème Age, ainsi que la participation active de l'Amicale à la Kermesse INTER AMICALES DU PAYS DE RETZ en faveur des Écoles déshéritées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, il vous suffira de vous présenter à notre salle aux jours et heures indiqués ci-dessus, vous y recevrez le meilleur accueil.



Le reste de l'année est basé sur la vie au plein air : jeux-découverte et respect de la nature pour les plus jeunes ; kayak, jeux, randonnées pour les Éclaireuses et Éclaireurs. Ceux-ci peuvent d'ailleurs aussi, s'ils le désirent, s'adonner aux plaisirs de la poterie et du tissage.

QUAND FONT-ILS TOUT CELA ?

Le dimanche à partir de 10 heures pour les Louveteaux. Deux samedis après-midi par mois pour la poterie et le tissage, deux dimanches ou week-ends par mois suivant la saison pour tous les Éclaireurs.

A tout cela il faut ajouter deux camps de neige à VERCHAIX (Haute Savoie) à Noël pour les jeunes de 15 ans et plus et à Pâques pour ceux de 8 à 15 ans. Un camp d'été de trois semaines est l'aboutissement du travail de l'année.

Voilà ce que sont les Éclaireurs et Éclaireuses de France à REZÉ. Si vous vous posez encore des questions, si vous êtes intrigués ou simplement attirés par cette vie de Groupe et de plein air, vous pouvez vous adresser chez Madame LERAY, 3 allée des Pervenches à REZÉ (Tél. 75.14.77), vous aurez tous les renseignements désirés.

P.S.U.

Vivre, Produire, Travailler... autrement

R.P.R.

LA CRISE DE LA GAUCHE

Depuis le 14 Septembre dernier, l'Union de la Gauche, réalisée autour du programme commun, est dans l'impasse. Bien que non signataire du programme commun, le P.S.U. ne se réjouit pas de cette rupture entre P.S. et P.C.F. Contre le Pouvoir et le Patronat, l'Unité est une arme plus que jamais indispensable et elle répond à une profonde volonté populaire.

Les causes de cette rupture ne se limitent pas au différend sur les nationalisations, mais elles sont plus profondes et pour nous elles résident dans la nature même du programme commun.

Il n'apportait pas de réponse à la crise économique prévisible dès 1972, et en particulier, refusait d'envisager un nouveau type de croissance en se situant dans une logique productiviste.

Il ne prenait pas en compte les nouvelles aspirations des classes laborieuses qui étaient apparues depuis 1968.

Le choix fondamental entre replâtrage du système capitaliste ou véritable marche au socialisme n'a jamais été tranché.

L'Union est restée affaire d'États-Majors le P.S. et le P.C.F. se sont montrés incapables de développer l'action unitaire à la base par une véritable mobilisation populaire contre la bourgeoisie.

UN ACCORD D'UNITÉ POPULAIRE

L'Unité, c'est à notre avis autre chose, elle ne se construira que si les travailleurs ont la possibilité :

de débattre ensemble de manière fraternelle et constructive qu'ils soient communistes, socialistes, autogestionnaires ou révolutionnaires, pour aboutir à un accord d'Unité Populaire ;

d'agir ensemble au travers d'une importante mobilisation populaire sans sectarisme ni exclusivité ;

de prendre en main la résistance contre l'offensive de la bourgeoisie en se donnant les moyens nécessaires (Conseils ouvriers, comités populaires de quartiers, etc...);

Pour sa part, le P.S.U., dans son «Appel aux travailleurs, aux partis, aux syndicats, aux organisations populaires» a fait des propositions pour sortir de la crise.

POUR SORTIR DE LA CRISE ET DE L'IMPASSE ACTUELLE

Rien n'est encore perdu, tant est puissante chez les travailleurs la volonté unitaire, d'autant plus que la droite, elle aussi, divisée se montre incapable de surmonter la crise sinon par l'austérité dont les mêmes travailleurs font les frais (plan Barre).

Il est possible de sortir de la crise par une voie clairement anti-capitaliste ce qui

nécessite des mesures importantes :

- Vaste programme de nationalisations sous contrôle ouvrier et par l'expropriation des actionnaires.

- Réorganisation du temps et des conditions de travail (droit à l'emploi pour tous, 35 heures, développement des services collectifs). Réduction de l'écart entre les revenus (augmentation du S.M.I.C., augmentation mensuelles uniformes, blocage des hauts revenus et salaires).

- Planification démocratique assurant un nouveau type de développement basé sur l'utilité des biens et des services et non sur la recherche du profit.

- Refus de recourir aux techniques dangereuses, polluantes et/ou non encore maîtrisées (par exemple : nucléaire).

- Suppression du gaspillage capitaliste (par exemple : publicité), recherche de nouvelles technologies et de nouvelles sources d'énergie qui sauvegardent l'environnement.

- Établissement de nouvelles relations économiques avec d'autres pays en voie de libération du capitalisme.

- Maîtrise de tous les aspects de la vie par les intéressés (contraception, avortement, droits des femmes, des minorités, des travailleurs immigrés, des nationalités).

- Révision de la Constitution de 1958 issue du coup d'état, départ immédiat de la clique au pouvoir (Giscard, Barre et Cie), extension des pouvoirs de décision et de contrôle des citoyens, décentralisations administratives ...).

Il ne s'agit pas là d'utopie mais de besoins ressentis et qui s'expriment tous les jours dans les luttes : dans l'entreprise, à la Ville, au village, dans le quartier.

On est loin de la lutte pour recueillir le maximum de voix en 1978 ... Mais si les travailleurs ne se nourrissent pas d'utopie, ils ne se contentent pas non plus d'illusions. Ils souhaitent autre chose qu'un replâtrage social-démocrate qui a fait ses preuves. (Comment satisfaire les revendications populaires sans s'attaquer au fondement du système capitaliste ?).

Une nouvelle recomposition du mouvement ouvrier est en gestation. Pour sa part, le P.S.U. s'efforce de contribuer à l'avènement de l'Unité populaire. C'est le sens qu'il attache à sa participation à la prochaine campagne des législatives. C'est le sens qu'il donne à ses propositions de candidatures «Front Autogestionnaire» de tous ceux qui luttent pour «Vivre, Produire, Travailler autrement».

Section Sud-Loire du Parti Socialiste Unifié

Les colonnes de ce bulletin d'information me sont ouvertes.

Je remercie la municipalité d'appliquer une des règles élémentaires de la démocratie : celle qui permet à chacun de pouvoir s'exprimer librement.

Mon propos, à quelques mois des élections législatives, ne sera pas de développer un programme.

1- par correction pour mes adversaires, 2- par respect pour les lecteurs de ce bulletin.

D'autant plus que lors des prochains numéros, je pourrai définir les grandes lignes de notre manifeste.

Mon souci est donc de vous faire mieux connaître le Rassemblement pour la République, pour que vous puissiez, non seulement être informés, mais aussi persuadés de la force que celui-ci représente au niveau Rezéen.

Notre mouvement qui, sur le plan national, comprend plus de 550 000 adhérents est organisé en Fédérations Départementales, elles-mêmes divisées en circonscriptions, répondant d'ailleurs aux circonscriptions électorales.

Si à un certain moment, notre mouvement gaulliste faisait l'effet d'un rassemblement d'anciens combattants, aujourd'hui, chacun en est parfaitement conscient, celui-ci a changé complètement de visage, beaucoup de femmes, beaucoup d'hommes, de tous âges, de toutes conditions, même des plus modestes, en font un rassemblement extrêmement populaire forçant d'ailleurs l'admiration et le respect de nos adversaires.

A REZÉ, comment fonctionne-t-il ?

Le Secrétaire est Monsieur CHANTEBEL. Il est assisté par un Comité exécutif de 20 membres qui siègent au Comité de circonscription. Ces 20 membres sont responsables d'un quartier répondant à un bureau de vote ; ils animent leurs sections et sont responsables des actions décidées par le Comité exécutif.

Autour d'eux, différents animateurs existent : ceux des femmes, des jeunes des personnes âgées ; ceux des corps sociaux-professionnels, enseignants, étudiants et lycéens, professions libérales, commerçants, artisans ; ceux du monde rural et plus particulièrement ceux du monde ouvrier qui, grâce au développement des sections de l'action ouvrière professionnelle (A.O.P.), dans de très nombreuses entreprises, permettent au R.P.R. d'être à l'écoute de tous ceux avec lesquels, par la participation, il veut transformer la société française.

Les structures que nous avons installées sont particulièrement efficaces, parce que légères, donc faciles à manier. Un seul problème existait : celui de trouver la personne adéquate à chaque poste.

A force de patience, de ténacité, de compréhension, nous y sommes arrivés.

Notre mouvement est maintenant puissant, dynamique et vivant, son implanta-

(SUITE)

M.R.G.

La FEMME dans la Cité

tion s'étend chaque jour davantage puis- qu'il compte aujourd'hui 346 adhérents dans notre Ville, en faisant ainsi sans crainte de démenti, le premier parti.

Ce qui est la preuve qu'il répond à l'attente et à l'aspiration d'une grande partie de la population.

C'est ce mouvement qui vous parlera de la liberté,

C'est ce mouvement qui vous parlera de la société de responsabilité,

C'est ce mouvement qui vous parlera de justice sociale,

Liberté, Responsabilité Justice sociale sont les motivations de notre action, celle qui aboutira à la disparition de tous les privilèges. celle qui sans démagogie apportera aux jeunes, aux travailleurs, aux personnes âgées, aux sans emploi, la sécurité dans la démocratie.

Benoît MACQUET

Député

Vice-Président du Groupe Parlementaire R.P.R.

Le Mouvement des Radicaux de Gauche compte dans ses rangs de nombreuses femmes. Pourquoi ?

Parce que la femme possède un esprit pratique et qu'au-delà de toutes palabres et promesses, elle trouve dans le M.R.G. la solution à ses problèmes.

Notre mouvement propose un socialisme à visage humain. C'est par l'appréciation de chacun et de chacune, par la concertation que le mot «humain» prend sa vraie signification.

Les femmes fournissent un travail considérable dans notre cité et, pourtant, elles n'occupent pas la place qui leur revient. Les femmes savent fort bien que

chaque enfant sera demain un adulte qui devra aborder la vie active. Quelles sont celles qui ne souhaitent pas de vie meilleure pour leurs enfants ? Croyez-vous Mesdames, que la Société d'aujourd'hui leur permette ?

Souvent nous voyons des revendications salariales portant sur le nombre d'heures de travail. Avez-vous fait le compte du nombre d'heures de travail d'une femme ? En plus d'une activité salariée qui l'occupe 8 ou 9 heures, il faut ajouter en moyenne 7 heures non rémunérées, «les heures improductives» : s'occuper des enfants, du ménage, de la lessive, du repassage, de la vaisselle etc... Est-ce là le fait d'être «improductive» ?

Et pourtant, les femmes sont l'élément moteur de toute société et plus particulièrement, de notre société économique. Elles savent «grignoter» leur temps afin de trouver cette petite heure qui leur permettra de faire les courses, c'est-à-dire d'acheter et de consommer la production de chaque jour.

Dans la Société «Giscardienne» qui se veut le changement dans la continuité, il est évident que la continuité existe, mais le changement ?

Bien que l'on vous parle du rôle des femmes, constatez-vous une amélioration dans la situation féminine d'aujourd'hui ? La cellule familiale a tendance à se lézarder et les femmes savent bien que la société de demain se construit sur les bases d'aujourd'hui.

La condition féminine dans notre société est déplorable.

Nous, M.R.G., nous proposons :

- d'une part, une garantie de ressources familiales pour les couples dont l'un des conjoints désire rester à la maison pour élever ses enfants.

- d'autre part, des facilités de garderie pour toutes les mères de jeunes enfants, qu'elles travaillent ou non afin qu'elles puissent bénéficier d'une véritable autonomie financière et de temps libre pour se consacrer à des loisirs bien mérités.

Les réformes sont simples à mettre en œuvre.

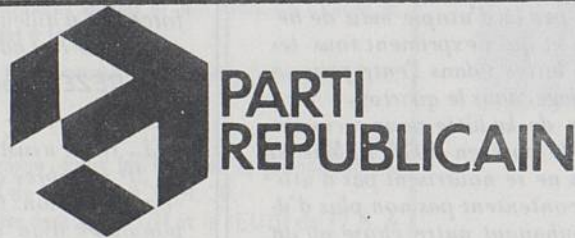
La Droite a ignoré les femmes depuis 20 ans. Vous pouvez faire confiance aux Radicaux de Gauche pour réparer cette lamentable omission et donner aux femmes la place qu'elles méritent dans la cité.

- Simplifier l'organisation administrative
- Assurer la sécurité et protéger les libertés.

Au niveau départemental, le Bureau Politique est animé par son Président, Loïc SPARFEL et son Secrétaire Fédéral, Michel HUBERT.

Convaincu de la nécessité d'Agir pour l'Avenir dans notre département et particulièrement dans la commune de REZÉ où il est domicilié, Loïc SPARFEL, Président Départemental est le candidat du Parti Républicain pour la 3ème Circonscription de Loire-Atlantique.

Loïc SPARFEL
Parti Républicain



PARTI
REPUBLICAIN

Le Parti Républicain se réfère directement aux options politiques définies par Valéry GISCARD D'ESTAING dans Démocratie Française :

- Construire une Société de Liberté et de Justice dans le cadre des institutions de la Vème République,
- Maintenir l'indépendance nationale,
- Faire de la France le pilier de la construction européenne.

Le Parti Républicain a la volonté de rassembler tous les Français et les Françaises qui soutiennent l'action du Président de la République.

Notre ambition est de construire la Société à laquelle nous aspirons tous, c'est-à-dire :

- Assurer le droit à l'emploi,
- Améliorer les conditions de travail et de vie,
- Améliorer les relations sociales dans l'entreprise.
- Accroître l'égalité des chances,

P.C.F.

Ça ne peut plus durer ...

Il faut que ça change !

Cette exigence, Français et Françaises, c'est la vôtre, celle de la grande majorité d'entre vous.

Vous avez raison.

Les communistes luttent pour que le changement se fasse dès cette année, en 1978.

17 millions de pauvres dans un pays dont vous faites la richesse par votre travail, alors que les privilégiés accumulent les profits et vivent dans le luxe, c'est scandaleux.

1200 CHOMEURS A REZÉ

Le pouvoir d'achat rogné par l'inflation, la désespérance des jeunes sans travail et sans horizon, la détresse de tant de personnes âgées ou handicapées, une existence où l'on doit se restreindre toujours plus - même sur la nourriture, sur les dépenses nécessaires aux enfants - c'est insupportable.

Des conditions de travail toujours plus dures et qui se dégradent, le cadre et la qualité de la vie déshumanisés, les inégalités sociales qui s'accroissent, le poids étouffant de la bureaucratie et de la technocratie, l'arbitraire patronal, les atteintes aux libertés qui se multiplient, c'est inadmissible.

Des branches décisives de l'industrie nationale démantelées et des régions entières condamnées au dépérissement, tandis que les monopoles implantent des entreprises à l'étranger, c'est mauvais pour la France.

Changer, changer vraiment, c'est urgent et indispensable.

Vous le savez d'expérience, travailleurs manuels et intellectuels, citadins et ruraux, nous sommes tous les jours avec vous, à l'écoute de vos difficultés, aux premiers rangs de vos luttes. Parce que nous sommes des travailleurs comme vous. Parce que nous sommes votre Parti.

Mais la lutte pour les revendications immédiates, si importante et efficace qu'elle soit, ne suffit pas.

Pour que la France commence à sortir de la crise, pour vivre autrement et mieux, il faut s'attaquer à la racine du mal, à la domination sans partage d'une poignée de géants de la finance et de l'industrie.

La politique d'austérité, menée aujourd'hui par la coalition giscardienne, draine vers cette féodalité les fruits de votre labeur ; elle engendre pour le peuple des difficultés croissantes ; elle conduit le pays à la catastrophe.

Le Parti communiste propose une politique fondamentalement différente.

Il dit NON à l'austérité et a proposé dans le cadre de l'actualisation du programme commun des mesures qui allégeraient la peine des plus pauvres et commenceraient à sortir le pays de la crise, pour cela il faut s'attaquer résolument aux grands privilèges.

Malheureusement, tournant le dos aux engagements que nous avons pris ensemble,

le Parti socialiste, suivi par le M.R.G., s'est écarté du programme commun et de l'Union de la Gauche. Il l'a fait sous la pression de la grande bourgeoisie française et des partis sociaux-démocrates qui gèrent les affaires du capitalisme en crise à Bonn, à Londres et ailleurs.

Dans cette situation, il reste un seul moyen d'imposer le changement dès cette année, dès le lendemain des élections législatives, un seul moyen de faire revenir le Parti socialiste à une union claire sur un bon programme. C'est d'apporter par votre vote, le 12 mars, un soutien massif au Parti communiste, à ses propositions et à ses candidats. La balance penchera du bon côté si ce soutien est assez puissant. Chaque bulletin de vote, dans toutes les circonscriptions sans exception, comptera dans les résultats du premier tour. Et ces résultats détermineront la suite.

Ainsi, la clé du changement est dans vos mains. C'est à vous et à vous seuls qu'il appartient de le promouvoir en renforçant sensiblement les positions du Parti communiste, du parti des travailleurs, en votant communiste.

Il y avait des ministres communistes au temps de la Libération, alors que la France était ruinée par l'occupation hitlérienne. Avec eux, avec l'appui des travailleurs qu'ils représentaient, la renaissance nationale et le progrès social furent possibles. Tout n'a cessé d'aller de mal en pis depuis qu'ils ont été écartés, tandis que tous les autres partis se succédaient au pouvoir. Ce qu'il faut, c'est que les communistes assument toutes leurs responsabilités dans le gouvernement de la France. Ils y sont prêts.

Le Parti communiste est le seul qui a toujours mis ses actes en accord avec ses paroles, le seul qui ne vous a jamais trompés.

Il est le parti de la classe ouvrière et de la jeunesse, de la libération de la femme, de la justice sociale, de la démocratie et de l'indépendance nationale.

Il est le parti de la franchise et de l'honnêteté, qu'aucun scandale n'a jamais éclaboussé.

Aucune ambition n'inspire ses militants, si ce n'est l'ambition de vous servir, de servir le peuple et la France.

Pour battre la malfaisante politique giscardienne qui n'a que trop duré.

Pour la victoire et l'application du programme commun bien actualisé par un gouvernement d'union, avec des ministres communistes.

Pour l'union et le changement démocratique.

Le 12 mars, vous voterez pour les candidats et les candidates du Parti communiste français !

J.Y. COUPEL
Conseiller Municipal de NANTES
Conseiller Régional

et
Anne QUILLAUD
Adjointe au Maire de REZÉ

Candidats du vrai changement

(suite)

maîtrise d'ouvrage. Le problème a d'abord un aspect politique, car à ce niveau, le péage a été avancé comme le seul moyen de financement actuellement supportable, l'argument constituant incontestablement un élément de pression pour faire admettre un système de concession très en vogue à raison des faveurs qu'il autorise. Il a aussi un aspect financier dans la mesure où la technique distributive appliquée à la répartition des «enveloppes» ne laisse guère place à l'affectation de crédits suffisants pour des programmes de cette importance.

Là sera livré le dernier combat, non le moindre. Mais les Communes de l'agglomération ne sont pas sans arguments, et déjà une modification de la programmation en matière de voirie rapide arrêtée avant 1977 peut ouvrir la voie au financement de l'opération.

Ainsi, la ténacité paie. Il en est ainsi chaque fois que les responsables locaux se sentent réellement responsables du sort des populations qui les ont élus. Il ne fait aucun doute que les résultats de mars 1977 auront joué un rôle précieux dans l'issue de nos efforts conjugués.

Espérons qu'un autre résultat viendra, un an après, c'est-à-dire bientôt, conforter la tendance et aider au succès.

Nous sommes convaincus que ce proche résultat, que nous attendons avec toute notre foi, conduira progressivement à la résolution des difficultés économiques que nous traversons et dont les retombées sociales sont si douloureuses. Certes, un pays ne se relève pas d'un tel marasme du jour au lendemain, mais des objectifs clairs étant fixés, il conviendra de s'y tenir et d'œuvrer au nécessaire redressement.

C'est dans cette perspective que, tant en mon nom personnel qu'au nom de tous mes collègues de l'équipe, je forme, pour vous toutes et pour vous tous, des vœux bien sincères pour que 1978 interrompe l'actuel cauchemar de la crise sociale et soit l'aurore d'une ère nouvelle où les femmes et les hommes de notre pays puissent avancer résolument vers le bonheur.

Alexandre PLANCHER
Conseiller Général
Maire de la Ville de REZÉ

LIBRE EXPRESSION ... LIBRE EXPRESSION ...

La Saison des Promesses Arrive

P.S.

La campagne électorale pour les législatives a déjà commencé, c'est-à-dire que «la saison des promesses» va battre son plein et pourtant, compte tenu de la situation politique et économique de notre pays, ce n'est pas le moment de promettre l'irréalisable ce qui revient à entretenir auprès des travailleurs, des électeurs, un certain nombre de leurres. Pourtant, beaucoup de choses sont possibles si une majorité de citoyens le décident en Mars 1978, si les partis de Gauche confirment le programme commun signé en 1972 car pour nous, Socialistes, le choix de l'Union de la Gauche n'est pas circonstanciel, il est la conséquence de la nature même de notre projet de société : la rupture avec le système capitaliste :

- 1- En s'attaquant directement au pouvoir économique.
- 2- En donnant la possibilité aux Français de contrôler et de gérer leurs propres affaires.
- 3- En mettant en œuvre une planification véritable et démocratique en fonction des besoins des populations.
- 4- En orientant la politique internationale dans le sens d'une plus grande justice vis-à-vis des pays en voie de développement.

Sur ces bases, un accord est évidemment possible avec le Parti Communiste.

Ni les Partis de Droite, ni les Partis qui se prétendent au Centre ne peuvent accepter de telles conditions.

La grande masse des ouvriers, employés, cadres moyens, agriculteurs, petits commerçants et artisans peut se reconnaître dans les propositions que font les deux grandes formations de Gauche : le Parti Socialiste et le Parti Communiste.

Aussi, ou bien nos deux organisations réussissent à s'entendre et le projet devenu commun est mis en œuvre, ou bien elles n'y parviennent pas et la droite continue à gouverner, c'est-à-dire que le S.M.I.C., en Mars 1978 sera toujours aux environs de 1 700 F. ; que les allocations familiales n'auront pas augmenté de plus de 10 % ; que plus d'un million de travailleurs resteront au chômage ; que la vie continuera d'augmenter de plus de 12 % par an ; que la retraite à 60 ou à 55 ans à taux plein restera encore un rêve ; etc...

Refuser un accord en prétendant que le partenaire vire à droite alors que depuis 6 ans, il n'a pas dévié de la ligne choisie, c'est invoquer des arguments pour cacher les véritables raisons du refus.

En effet, tout laisse à croire que le développement du Parti Socialiste constaté au cours des dernières élections législatives partielles, cantonales, municipales, sénatoriales, porte ombrage au Parti Communiste. Ce dernier accepte difficilement le rapport de force qui s'est institué sur le plan électoral entre les Partis de Gauche.

S'il est légitime que les communistes cherchent à améliorer leur position, est-il admissible que cela se fasse au prix de la division de la Gauche ?

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU PARTI SOCIALISTE, POUR UN BON PROGRAMME ACTUALISÉ

- 1- Retraite à taux plein immédiatement accordée pour ceux qui le désirent :
 - . 60 ans pour les hommes
 - . 55 ans pour les femmes
- 2- Cinquième semaine de congés payés.
- 3- Augmentation du S.M.I.C. après consultation des organisations syndicales sur la base de discussion de 2 400 F. actuels.
- 4- Augmentation des allocations familiales :
 - . 25 % immédiatement
 - . 25 % sur l'exercice budgétaire suivant.
- 5- Hiérarchie - Réduction progressive :
 - . de l'éventail des salaires et des revenus
 - . des inégalités excessives des fortunes.

En tenant compte de la fiscalité sans mettre en cause la libre négociation des salaires revendiqués par les syndicats.
- 6- Élection des présidents des entreprises nationales par les travailleurs de ces entreprises.

7- Fixation d'un impôt de 1 % sur les richesses réelles des entreprises.

8- NATIONALISATION des 9 groupes suivants :

- . Dassault
 - . Roussel Uclaf
 - . Rhône Poulenc
 - . I.T.T. France
 - . Thomson Brant
 - . C.I.L. Honeywell Bull
 - . Pêchiney Ugine Kulmann
 - . Saint-Gobain Pont à Mousson
 - . C.G.E.
- ainsi que les sociétés bancaires et de crédit.

9- Le Parti Socialiste ajoute pour la réactualisation du programme commun, toutes les sociétés dans lesquelles un ou plusieurs de ces 9 groupes possèdent au moins 98 % du capital ce qui fait à notre connaissance : 227 SOCIÉTÉS SUPPLÉMENTAIRES QUI SERONT ANNEXÉES AU PROGRAMME COMMUN.

10- Deviendront également propriétés de la collectivité nationale, les participations détenues par les 9 groupes dans près de 1 500 entreprises.

11- Nationalisation des sociétés qui, par des modifications de structures ont tenté d'y échapper, telles Althom-Atlantique et ses filiales, soit 16 sociétés.

12- Pour la sidérurgie, le P.S. réaffirme sa volonté de procéder à des prises de participations majoritaires avec à court terme la nationalisation.

13- DÉFENSE NATIONALE

- . Débat national sur l'objectif du gouvernement de Gauche qui reste la renonciation à la force de frappe.
- . Conférence internationale sur le désarmement.
- . En attendant, maintien en état de l'arme nucléaire.

14- DROITS DES TRAVAILLEURS

- Dans le secteur public et les entreprises où l'État, la collectivité publique ou une entreprise nationale, détient plus de 50 % du capital :
 - . Représentation des travailleurs aux Conseils d'administration.
 - . Extension des attributions des comités d'entreprise et des comités d'hygiène et sécurité.
 - . Élargissement du champ de la négociation syndicale.
 - . Création de conseils d'atelier ou de services pour associer les travailleurs aux décisions concernant l'organisation et les conditions de travail.

Dans les entreprises nationalisées à 100 % les conseils d'administration comprendront des représentants : des travailleurs, des usagers, d'autres entreprises nationales, de l'État (ces derniers ne pouvant être majoritaires).

L'ensemble de ces propositions confirme que le P.S. est resté fidèle aux engagements pris. Il remplit et remplira les obligations du contrat signé en 1972 entre les 3 partis en vue d'assurer la victoire du programme commun les 12 et 19 Mars prochains et ainsi permettre la constitution d'un gouvernement d'union de la Gauche et donner à chaque citoyen la possibilité de prendre son avenir en main.

Ainsi, nous pourrions continuer dans la ligne que nous nous sommes tracée, celle de la persévérance qui mène au but : porter, avec la confiance des Français qui veulent l'Union, la Gauche unie au gouvernement de notre pays.

Dans notre circonscription, les Socialistes ont choisi de présenter à vos suffrages, François AUTAIN, Maire de Bouguenais. Aussi les Socialistes Rezéens demandent à leurs concitoyens de lui faire confiance en Mars 1978.

La Section Socialiste de REZÉ